

---

---

# **RAPPORT RAPPORT D'ACTIVITE D'ACTIVITE 1978-1979 1978-1979**



Gouvernement du Québec  
Conseil supérieur  
de l'éducation

---

---



hloc 1104

E3 S9  
A1/1978/79  
ex. A  
QCSE

Gouvernement du Québec  
Conseil supérieur de l'éducation

**Rapport d'activité  
1978-1979**



 **Éditeur officiel  
Québec**

1979

**Rédaction**

**Raymond Paré, responsable; Bernard Audet, Daniel Campeau, Michel Gagné, Harry Kuntz, Jean-Pierre Lamoureux, Guy Mallette, René Pelletier, Claude Therrien, collaborateurs.**

**ISSN 0709-2776**

**ISBN 2-550-00561-9**

**Dépôt légal: 4e trimestre 1979**

**Bibliothèque nationale du Québec**

F 3 99  
A1/1978/79  
M. A  
QLSE

Québec, le 17 décembre 1979

Monsieur Clément Richard  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité du Conseil supérieur  
de l'éducation pour l'année 1978-1979.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments  
les plus distingués.

Le ministre de l'Éducation

Jacques-Yvan Morin





E 3 59  
A1/1978/29  
est. a  
OLSE

Québec, le 12 décembre 1979

Monsieur Jacques-Yvan Morin  
Ministre de l'Éducation  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Il m'est agréable de vous présenter le rapport d'activité du Conseil supérieur de l'éducation pour la période du 1er septembre 1978 au 31 août 1979.

Ce rapport vous est remis conformément à l'article 9, paragraphe C, de la Loi du Conseil supérieur de l'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

Jean-M. Beauchemin





## TABLE DES MATIÈRES

Présentation .....	9
<b>I — MANDAT ET STRUCTURE .....</b>	<b>11</b>
Le Conseil .....	15
Les Comités catholique et protestant .....	16
Les Commissions .....	17
La direction et l'administration .....	17
<b>II — ACTIVITÉS .....</b>	<b>21</b>
Le Conseil .....	23
Le Comité catholique .....	40
Le Comité protestant .....	45
Les Commissions .....	47
<b>III — COMPOSITION DES ORGANISMES DU CONSEIL ET EFFECTIFS DU SECRÉTARIAT .....</b>	<b>61</b>
Le Conseil, ses Comités et ses Commissions .....	63
Le Secrétariat .....	79
<b>IV — BUDGET .....</b>	<b>83</b>
<b>ANNEXE I</b>	
Loi du Conseil supérieur de l'éducation (L.R.Q., Chap. C-60) .....	89
<b>ANNEXE II</b>	
Liste des organismes consultés pour la nomination des membres des Comités et des Commissions .....	97
<b>ANNEXE III</b>	
Publications 1978-1979 .....	101



## **Présentation**

*Selon sa Loi constitutive, le Conseil supérieur de l'éducation doit «transmettre au ministre, qui le communique à la Législature, un rapport annuel sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation» (L.R.Q., chapitre C-60, art. 9c). Le présent document correspond au premier volet de ce mandat. Après avoir expliqué brièvement le mandat et les structures de l'organisme, il décrit les activités du Conseil, de ses Comités et de ses Commissions et présente ses effectifs et son budget.*

*Le Conseil traite dans un rapport distinct de l'état et des besoins de l'éducation<sup>1</sup>.*

---

**1. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'état et les besoins de l'éducation, Rapport 1978-1979*, Québec 1979.**



**I**  
**MANDAT ET STRUCTURE**



«C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme» (Commission royale d'enquête sur l'enseignement, *Rapport*, t. 1, 1963, no 176, p. 107).

Créé en 1964 par une loi distincte<sup>1</sup>, en même temps que le ministère de l'Éducation, le Conseil supérieur de l'éducation est ainsi constitué:

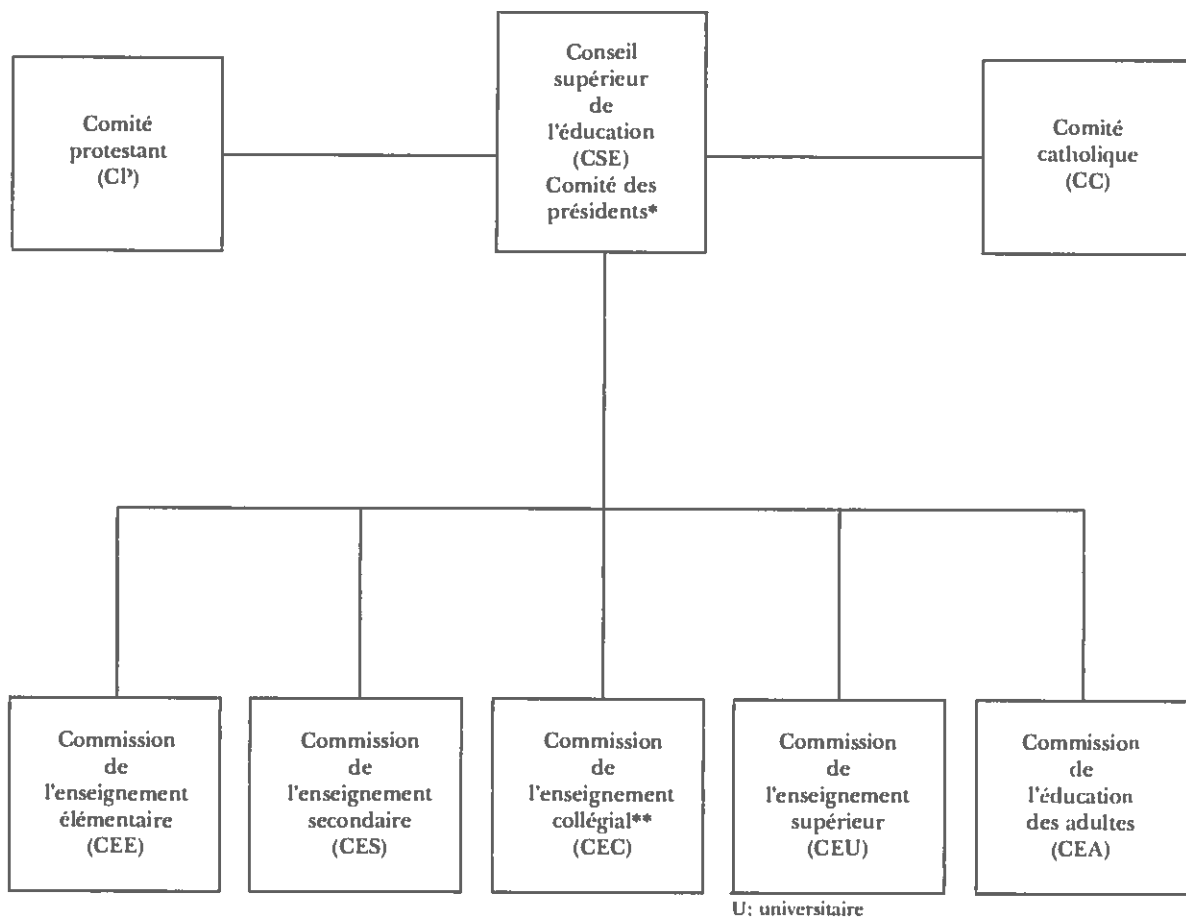
- le *Conseil* même, qui a reçu le mandat de préparer un rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation, de même que sur ses activités, et d'adresser au ministre de l'Éducation des avis et des recommandations;
- deux *Comités confessionnels*, catholique et protestant, qui, en plus d'être chargés de faire des recommandations au Conseil ou au ministre de l'Éducation sur toute question de leur compétence, ont des devoirs et des pouvoirs spécifiques dans leur secteur respectif;
- cinq *Commissions*, qui assistent le Conseil dans ses travaux sur l'état et les besoins de l'éducation selon les différents niveaux ou secteurs de l'enseignement. Toutefois depuis la sanction, le 22 juin 1979, du projet de loi no 24 instaurant un Conseil des collèges et abolissant la Commission de l'enseignement collégial, le Conseil ne compte désormais que les Commissions de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, et celle de l'éducation des adultes.

À ces organismes permanents, prévus par la Loi du Conseil, s'ajoutent le Comité des présidents, le Comité de régie et des comités spéciaux.

---

1. L.R.Q., chapitre C-60 (cf. annexe 1 au présent document).

## Le Conseil supérieur de l'éducation



\* Ce comité exécutif voit à la coordination des diverses activités inscrites au programme annuel du Conseil. Outre le président et le vice-président du Conseil, il comprend les présidents des deux Comités confessionnels et des cinq Commissions.

\*\* Cette Commission a été abolie avec l'adoption du projet de loi relatif à la création d'un Conseil des collèges.

## LE CONSEIL

---

### Composition

Le Conseil comprend vingt-quatre membres. Au moins seize doivent être de foi catholique, au moins quatre de foi protestante et au moins un doit n'être ni de foi catholique, ni de foi protestante. Le lieutenant-gouverneur en conseil nommé, après consultation, vingt-deux de ces membres; les présidents des Comités catholique et protestant sont membres d'office.

Le lieutenant-gouverneur en conseil désigne, parmi les membres, un président et un vice-président. L'un des deux doit être catholique, l'autre protestant.

Le sous-ministre de l'Éducation et les deux sous-ministres associés sont d'office membres adjoints.

---

### Devoirs et pouvoirs

Le Conseil doit:

*a) donner son avis au ministre de l'Éducation sur les règlements que celui-ci entend faire adopter et qu'il est tenu de soumettre auparavant au Conseil;*

*b) donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci juge à propos de lui soumettre:*

*c) transmettre au ministre, qui le communique à l'Assemblée nationale, un rapport annuel sur les activités du Conseil ainsi que sur l'état et les besoins de l'éducation au Québec.*

Le Conseil peut:

*a) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public en matière d'éducation;*

*b) soumettre au ministre des recommandations sur toute question concernant l'éducation;*

*c) faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à la poursuite de ses fins;*

*d) édicter pour sa régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.*

Selon la Loi de l'Instruction publique, les membres du Conseil supérieur de l'éducation, de ses Comités et de ses Commissions, sont également visiteurs de toutes les écoles de la province et à ce titre ont le droit d'être informés des règlements et autres documents relatifs à chaque école et d'obtenir les renseignements qui peuvent la concerner.

## LES COMITÉS CONFESIONNELS

---

**Composition** Le Comité catholique comprend quinze membres, nommés pour trois ans; ils représentent, en proportions égales, les autorités religieuses catholiques, les parents et les éducateurs.

Les cinq représentants des autorités religieuses sont nommés par l'Assemblée des évêques du Québec, tandis que les cinq représentants des parents et les cinq représentants des éducateurs sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du Conseil, à la suite d'une consultation auprès des groupes les plus représentatifs de parents et d'éducateurs, de l'agrément de la majorité des membres catholiques du Conseil et de l'agrément de l'Assemblée des évêques du Québec.

Le sous-ministre associé de foi catholique est d'office membre adjoint.

Le Comité protestant comprend quinze membres, nommés pour trois ans; ils représentent les confessions protestantes, les parents et les éducateurs. Tous les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du Conseil, à la suite d'une consultation auprès des groupes les plus représentatifs des confessions protestantes, des parents et des éducateurs, de l'agrément de la majorité des membres protestants du Conseil.

Le sous-ministre associé de foi protestante est d'office membre adjoint.

---

### **Devoirs et pouvoirs**

Ces comités doivent:

- a) faire des règlements pour reconnaître les institutions d'enseignement confessionnelles comme catholiques ou protestantes, selon le cas, et pour assurer leur caractère confessionnel;*
- b) reconnaître comme catholiques ou protestantes, selon le cas, les institutions d'enseignement confessionnelles et révoquer au besoin cette reconnaissance;*
- c) faire des règlements concernant l'éducation chrétienne, l'enseignement religieux et moral et le service religieux dans les institutions d'enseignement reconnues comme catholiques ou protestantes, selon le cas;*
- d) faire des règlements sur la qualification, au point de vue religieux et moral, du personnel dirigeant et enseignant dans ces institutions d'enseignement;*
- e) approuver, pour l'enseignement religieux et moral, les programmes, les manuels et le matériel didactique pour l'enseignement dans ces institutions d'enseignement;*
- f) approuver, pour l'enseignement religieux catholique ou protestant, selon le cas, les programmes, les manuels, et le matériel didactique et faire des règlements sur la qualification des professeurs chargés de cet enseignement dans les écoles autres que les écoles reconnues comme catholiques ou protestantes;*

*g) faire au Conseil ou au ministre des recommandations sur toute question de leur compétence.*

Les comités confessionnels peuvent:

*a) recevoir et entendre les requêtes et suggestions des associations, des institutions et de toute personne sur toute question de leur compétence;*

*b) faire effectuer les études et recherches qu'ils jugent nécessaires ou utiles à la poursuite de leurs fins;*

*c) édicter pour leur régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.*

## **LES COMMISSIONS**

---

**Composition** Chacune des commissions comprend entre neuf et quinze membres, dont le président. Celui-ci est désigné parmi les membres du Conseil; son mandat d'un an est renouvelable.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés à l'enseignement dans le secteur visé. Leur mandat de trois ans ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

---

**Mandat** Les commissions sont chargées de faire au Conseil des suggestions relatives à leur secteur particulier. Elles assistent le Conseil particulièrement dans la préparation du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et dans l'élaboration d'avis et de recommandations au ministre de l'Éducation.

## **LA DIRECTION ET L'ADMINISTRATION**

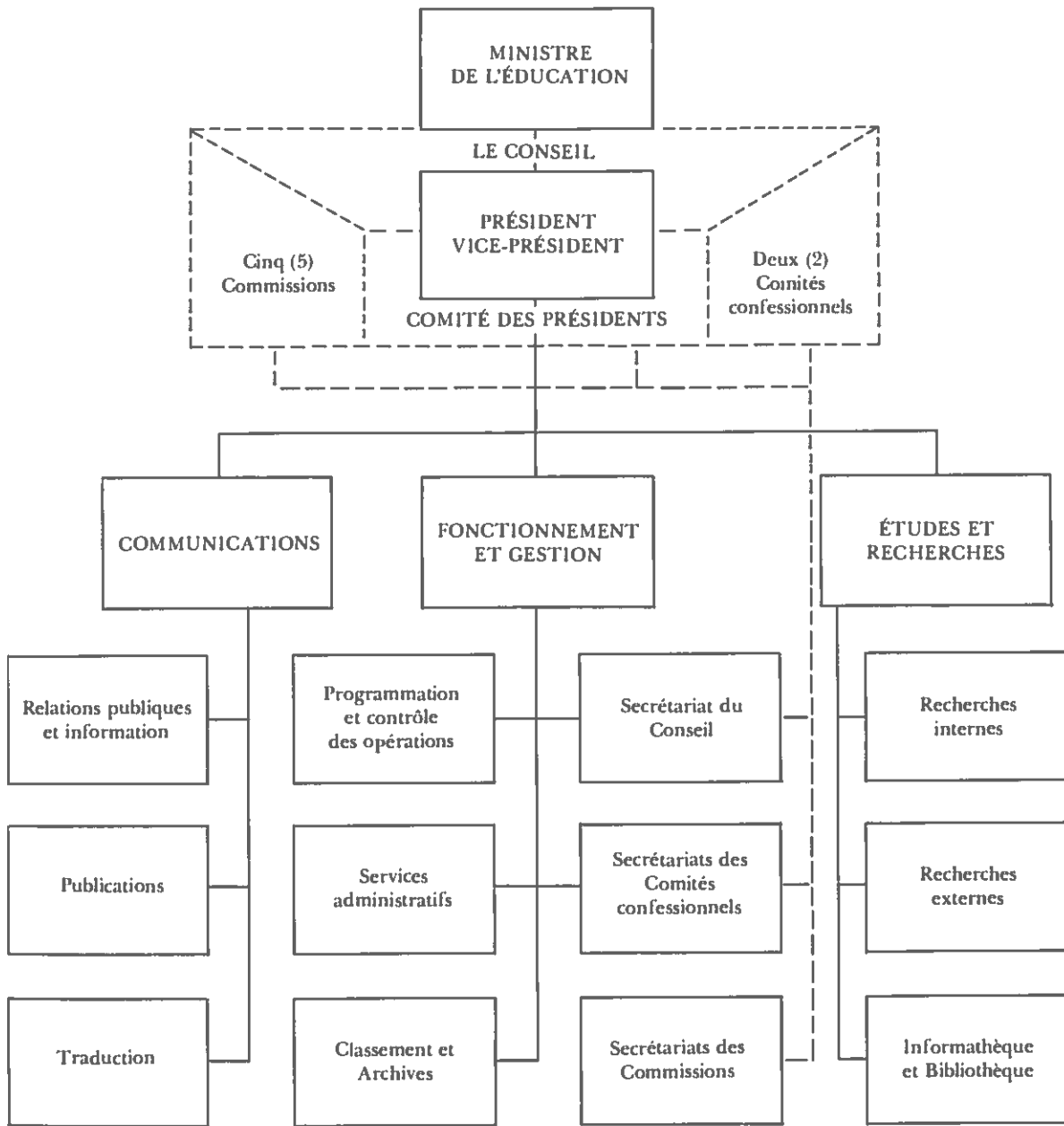
Le président est assisté dans ses tâches par un vice-président et les deux occupent leurs fonctions à plein temps. Un Comité des présidents réunit, avec le président et le vice-président du Conseil, les présidents des deux comités confessionnels et des cinq commissions. Il joue le rôle d'un comité exécutif.

Sous l'autorité du président, le secrétariat est chargé d'assurer le support technique et professionnel des organismes du Conseil dans l'exercice des responsabilités que leur confie la Loi. Le personnel permanent comprend trois directeurs de services, les secrétaires conjoints du Conseil, les secrétaires des comités confessionnels, les coordonnateurs des commissions, des agents de recherche et d'administration, ainsi que des employés de bureau.

La structure administrative, approuvée par le Conseil du Trésor, le 11 novembre 1975, regroupe les services du secrétariat sous trois directions qui caractérisent ses fonctions principales:

- fonctionnement et gestion
- communications
- recherche

# Organigramme administratif du Conseil supérieur de l'éducation



La ligne continue indique une «relation d'autorité administrative» et la ligne discontinue, une «relation d'autorité de contenu» de travail.



## **II ACTIVITÉS**



## LE CONSEIL

---

**Réunions** Le Conseil a tenu treize réunions totalisant vingt-deux jours. La Loi du conseil stipule qu'il doit se réunir au moins une fois par mois.

Au cours de l'année, nombre de sujets ont retenu l'attention du Conseil; parmi les principaux il faut citer:

- l'éducation des adultes considérée sous plusieurs aspects:

éléments d'une politique de l'éducation des adultes conçue dans la perspective de l'éducation permanente; les organismes volontaires d'éducation populaire; la formation professionnelle;

- le projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP dont la création d'un Conseil des collèges et son impact sur l'avenir du Conseil supérieur de l'éducation;

- la condition féminine et le monde de l'éducation;

- la politique du ministère de l'Éducation concernant les enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

- la situation des enfants de divers groupes ethniques et religieux en milieu scolaire;

- la participation des parents;

- la qualité de l'éducation.

Le ministre de l'Éducation a rendu visite au Conseil le 8 décembre 1978 pour échanger avec les membres sur l'avenir du Conseil supérieur de l'éducation dans la perspective de la création d'un Conseil des collèges.

---

**Assemblée plénière** Le Conseil a tenu sa treizième assemblée plénière dans la région de Trois-Rivières les 13, 14 et 15 juin 1979. Cette assemblée regroupait en plusieurs séances de travail les quelque cent vingt membres du Conseil, de ses comités et de ses commissions. En plus de favoriser la communication entre les membres du Conseil, des comités et des commissions, cette assemblée annuelle poursuivait plus spécifiquement les objectifs suivants:

1. élaboration du rapport 1978-1979 sur l'état et les besoins de l'éducation;

2. approfondissement de la réflexion sur la fonction de consultation dans le domaine de l'éducation;

3. communication avec le milieu d'éducation de la région de Trois-Rivières.

La séance d'ouverture, le mercredi soir 13 juin, permit au Conseil de rencontrer environ une centaine d'invités de la région de Trois-Rivières, intéressés à l'éducation à divers titres ou occupant des fonctions à un niveau ou l'autre de l'enseignement. La *qualité de l'éducation* fut le thème d'échange proposé aux deux cents participants invités à discuter en tables rondes avant de tenir une discussion en assemblée générale.

Au cours de cette assemblée plénière, il y eut une session spéciale convoquée par le Conseil qui voulait connaître l'opinion des membres de ses comités et commissions sur une position qu'il venait d'adopter en regard du projet de loi no 24 relatif à la création d'un Conseil des collèges. C'est à la quasi-unanimité que l'Assemblée générale donna son appui à la demande du Conseil de comparaître à la Commission parlementaire sur l'éducation ou encore de rencontrer le ministre de l'Éducation afin que soit expliquée la position du Conseil sur le sujet.

La tenue de cette assemblée plénière fournit également l'occasion de souligner les fins de mandat, soit d'un premier mandat renouvelable, soit d'un second mandat, de plus de vingt membres du Conseil, de ses comités et de ses commissions.

---

#### Visites et Audiences

#### Visite à Rimouski

Dans le cadre de son programme de consultations périodiques de la population, le Conseil déléguait à Rimouski, les 1, 2 et 3 novembre 1978, un groupe de quelque vingt-cinq membres du Conseil, de ses comités et de ses commissions. Ces derniers ont rencontré, lors de visites d'établissements scolaires et de séances de consultation, des représentants des milieux scolaires, du monde du travail, d'organismes d'éducation populaire, des parents et des étudiants.

Les informations recueillies de cette mission ont été transmises au ministre de l'Éducation et rendues publiques par le bulletin du Conseil. Elles touchaient particulièrement au perfectionnement des maîtres et à l'intégration des enfants en difficulté d'apprentissage au primaire, aux difficultés de la vie étudiante dans une grosse polyvalente telle que l'école Paul-Hubert et à l'enseignement professionnel au secondaire, à la question des prêts et bourses et à la qualité de l'enseignement et de l'évaluation au collégial, à la formation professionnelle et à la situation de l'éducation populaire pour le secteur de l'éducation des adultes. Quant à l'enseignement universitaire, il faisait l'objet d'une étude particulière menée par la Commission de l'enseignement supérieur qui effectuait une visite dans la même région au même moment. Elle s'intéressa surtout au rayonnement social de l'Université du Québec à Rimouski.

## **Visite à Ville de Laval**

Le Conseil a tenu une partie de sa réunion régulière de janvier à Ville de Laval pour échanger sur l'état et les besoins de l'éducation avec des commissaires, des parents, des enseignants, des professionnels non enseignants et des étudiants. Une audience publique fut tenue à l'école Curé-Antoine-Labelle, à l'intention des personnes et des groupes intéressés à l'éducation dans le territoire desservi par les Commissions scolaires Les Écores, Chomedey de Laval, des Mille-Îles, North Island, de Laurenval et Laval.

La formation de quatre ateliers de travail lors de cette audience a permis d'échanger sur plusieurs questions jugées prioritaires dans le milieu: au primaire, l'égalité des chances, l'intégration de l'enfance exceptionnelle et la définition d'objectifs éducatifs et sociaux; au secondaire, la formation civique et le projet éducatif; en éducation des adultes, la définition d'une politique de l'éducation permanente, l'analphabétisme, l'isolement des services d'éducation aux adultes et la formation dans l'entreprise. La tenue d'un atelier de langue anglaise a conduit à plusieurs observations concernant la diminution de la population étudiante et la dispersion des élèves protestants francophones, les communications avec les groupes ethniques et avec les immigrants.

## **Séance de consultation**

Les 7, 8 et 9 mars 1979, le Conseil a tenu à Montréal une séance de consultation sur *l'égalité des chances en éducation*. Cette consultation a réuni plus de deux cent vingt-cinq participants dont environ deux cents invités provenant de quelque quatre-vingts organismes consultés chaque année pour les nominations aux comités et aux commissions du Conseil.

À la séance d'ouverture, le 7 mars, les participants ont entendu deux exposés auxquels ils ont réagi au cours d'un forum, en vue d'établir au départ un état de la question.

Le jeudi, les participants furent répartis en sept ateliers pour échanger sur les disparités considérées alors sous sept aspects différents, chacun faisant l'objet d'un atelier:

- disparités entre les régions,
- disparités entre les groupes socio-économiques,
- disparités entre les ethnies,
- disparités entre les sexes,
- disparités entre les générations,
- disparités entre les professions,
- disparités psycho-physiologiques (les handicapés).

Le vendredi matin, en séance de clôture, quatre personnes ont proposé chacune une problématique de l'égalité des chances à la lumière des travaux des ateliers dont ils avaient tiré les conclusions, la veille, avec les présidents de ces ateliers.

Les résultats de cette consultation<sup>1</sup> devaient par la suite aider le Conseil dans sa réflexion sur ce sujet et dans la préparation d'un rapport éventuel au ministre de l'Éducation.

### Visites des comités et des commissions

Les visites et audiences demeurent l'un des moyens privilégiés par le Conseil pour la préparation de son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. Au cours de l'année, les comités et les commissions se sont rendus dans plusieurs régions du Québec, afin d'y recueillir diverses informations complémentaires à celles fournies par les membres eux-mêmes selon leur provenance et leurs engagements différents (voir le tableau en page suivante).

#### Réunions et audiences 1978-1979

Organismes	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
CSE	Montréal 14-15	Montréal 12-13	Montréal 9-10	Montréal 7-8	Laval 11-12 Montréal 23	Montréal 8-9
Cop	Québec 26	Montréal 24	Montréal 28	Montréal 19	Montréal 23	Montréal 20
CC	Montréal 21-11	Québec 19	Montréal 16-17	Montréal 14-15	Montréal 18	Montréal 16
CP	Montréal 15	Sillery 27	Montréal 17	Montréal 15	Iberville 25-26	Montréal 23
CEE	Montréal 21-22	Pointe-Claire 19-20	Sherbrooke 16-17	Sainte-Foy 14-15	Montréal 18-19	Montréal-Joli 14-15-16
CES	Montréal 21-11	Matane 18-19-20	Grand-Mère 15-16-17	Québec 13-14-15	Montréal 18-19	Alma 14-15-16
CEC	Québec 28-29	Montréal 19-20	Montréal 23-24	Montréal 15	Montréal 25-26	Montréal 22
CEU		Sainte-Foy 6	Rimouski 2-3	Montréal 1	Montréal 19	Sainte-Foy 2
CEA	Québec 21-22	Montréal 19-20	Québec 16-17	Montréal 14-15	Québec 18-19	Montréal 15-16

1. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'égalité des chances en éducation, Rencontre de consultation 1979*, Québec 1979.

## Réunions et audiences 1978-1979 (suite)

Organismes	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
CSE	Montréal colloque 8-9 réunion 29-30	Montréal 12	Montréal 10-11	Trois-Rivières plénière 13-14-15	Montréal 12-13	Montréal 9-10
Cup	Montréal 27	Montréal 24	Montréal 22	Montréal 26	Montréal 24	Montréal 28
CC	Montréal 15-16	Montréal 9 Val-d'Or 26-27	Montréal 17-18-24	plénière 14-15		
CI'	Montréal 23	Iberville 19-20	Montréal 24-25	plénière 14-15		
CEE	Shawinigan 14-15-16	Québec 26-27	Montréal 17-18	plénière 14-15		
CES	Québec 15-16	Sainte-Foy 26-27	Montréal 17-18	Trois-Rivières 14-15		
CEC	Sherbrooke 23-24	Québec 26-27	Montréal 17	plénière 14-15		
CEU	Montréal 2	Montréal 5-6	Montréal 3-4	plénière 14		
CEA	Québec 15-16	Sherbrooke 18-19-20	Montréal 17-18	plénière 14-15		

### Relations avec les organismes

Outre la consultation générale de mars, le Conseil a pris contact avec un bon nombre d'organismes et d'associations intéressés à l'éducation:

- rencontres de consultation à l'occasion d'études menées par le Conseil, ses comités et ses commissions;
- participation de représentants du Conseil supérieur de l'éducation à des colloques, congrès ou autres activités portant sur l'éducation;
- échange de correspondance et d'information;
- cueillette et examen de rapports d'étude, de mémoires, de requêtes.

Une telle politique d'écoute permet au Conseil de fournir au ministre de l'Éducation un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation ainsi que des avis et recommandations qui reposent sur une lecture de la réalité vécue dans les différents milieux scolaires du Québec.

---

**Rapport sur l'état  
et les besoins de  
l'éducation<sup>1</sup>**

Le Conseil a confié à un Comité spécial l'élaboration de son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation, avec la collaboration des comités confessionnels et des commissions. À la suite d'un premier bulletin sur l'état et les besoins de l'éducation obtenu de chacun des comités et des commissions, en décembre, quelques préoccupations dominantes sont apparues ou se sont confirmées: la qualité de l'éducation, les valeurs dans l'éducation scolaire, la diversité religieuse et ethnique en milieu scolaire, la participation des parents, l'égalité des chances, l'éducation permanente et la fonction consultative en éducation. Ces traits apparaissent dans le rapport. Ils y sont esquissés seulement, puisqu'on les retrouve presque tous dans des rapports de recherche ou des recommandations du Conseil publiés cette année ou en voie de l'être bientôt.

Un développement plus long a toutefois été accordé à la qualité de l'éducation: thème qui se répand largement, mais de traitement difficile. Le Comité du rapport a proposé au Conseil et à ses organismes une démarche d'ambition modeste mais utile: tenter de dire un peu ce que recouvre l'appel à la qualité de l'éducation, discerner s'il suggère quelques orientations concrètes.

Par ailleurs, le rapport comporte, dans des chapitres distincts que constituent les contributions des comités et des commissions, un aperçu de l'état et des besoins de l'éducation selon les niveaux ou les champs de l'enseignement primaire, secondaire, collégial, universitaire, de l'éducation catholique et de l'éducation protestante, de l'éducation des adultes.

---

**Études et  
recherches****1. La participation des parents à la chose scolaire****1.1 Les comités d'école**

Une enquête auprès des comités d'école a été réalisée au printemps 1978. Un premier questionnaire (anglais, français), adressé à tous les présidents des comités d'école, portait sur le vécu de ces comités: composition, fonctionnement, rôle joué dans le milieu, relations avec l'extérieur, budget et ressources, activités au sein de l'école, avis et recommandations, objets d'information. Un deuxième questionnaire (anglais, français), adressé à un échantillon de membres des comités d'école, traitait des questions suivantes: évaluation du comité d'école, degré de participation des parents (réel et souhaité), responsabilité et droits des parents, rôle du comité d'école, responsabilités spécifiques de l'école.

---

1. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'état et les besoins de l'éducation, Rapport 1978-1979*, Québec, 1979.

Les résultats de cette enquête sont publiés sous la forme de 14 fascicules.

Les onze premiers fascicules ont été diffusés durant l'année 1978-1979. Ils portent les titres suivants:

1. Présentation de la recherche et méthodologie.
2. Description des caractéristiques des répondants.
3. Sondage sur l'école.
4. Place des parents dans l'éducation de leurs enfants.
5. Droit des parents et partage des responsabilités en ce qui concerne l'éducation scolaire.
6. Jusqu'où les parents veulent aller en matière de participation.
7. Appréciation générale des comités d'école par les membres.
8. Composition des comités d'école.
9. Fonctionnement des comités d'école.
10. Budget et ressources des comités d'école.
11. Rôle des comités d'école, activités au sein de l'école et relations avec l'extérieur.

Les trois derniers fascicules seront publiés au cours de l'automne 1979:

12. Objet d'avis, de recommandations et objets d'information des comités d'école.
13. Vue d'ensemble sur les relations entre les comités d'école et les autres partenaires.
14. Synthèse du rapport.

### *1.2 Le projet éducatif*

Problématique et pertinence:

La participation des parents a pris diverses formes, surtout ces dernières années. Dans certains milieux elle a connu des débouchés nouveaux comme le projet éducatif. Par le projet éducatif, les différents groupes impliqués dans la vie scolaire ont fait l'expérience de nouvelles relations et de diverses formes de collaboration.

### Objectifs et retombées prévues:

Cette étude se veut une analyse en détail et en profondeur de l'expérience de trois ans d'une Commission scolaire et de ses écoles primaires dans la genèse, l'implantation et le bilan d'un projet éducatif d'ensemble. La réflexion sur le contenu, la démarche et les résultats permettra d'illustrer, par le vécu, les possibles et les limites du projet éducatif et servira de point d'appui aux recommandations et avis du Conseil.

Cette étude de cas, faite conjointement avec la Commission scolaire, a été entreprise en 1978. Une partie substantielle du rapport a été déposée en août 1979. Le rapport sera complété au cours de l'automne 1979.

## **2. L'égalité des chances**

Le rapport de cette recherche (i.e. un inventaire et une analyse critique de la documentation québécoise, canadienne et internationale en matière de démocratisation et d'égalité des chances) a été déposé au Conseil au printemps 1979. La publication sera lancée en octobre 1979.

Les résultats de cette recherche ont servi de données de base à la rencontre de consultation du Conseil en mars 1979.

Le travail s'est par la suite poursuivi dans deux directions: la préparation d'un projet de position du Conseil sur l'égalité des chances en éducation, pour l'automne 1979; la définition d'un sujet de recherche relié à un phénomène d'inégalité des chances éducatives.

## **3. Les indicateurs de qualité de l'éducation**

### Problématique et pertinence:

Le Conseil supérieur de l'éducation doit remettre à chaque année un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Pour ce faire, le Conseil veut se donner des points de repère constants et connus qui serviront à établir des comparaisons objectives d'une année à l'autre.

### Objectifs et retombées prévues:

Déterminer les critères que le Conseil utilisera dans son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation et relier à ces critères des indices et des indicateurs, tels sont les objectifs poursuivis.

La recherche a débuté en 1978. Elle a principalement été orientée, dans sa première phase, par la décision du Conseil de traiter de la qualité de l'éducation dans son rapport annuel 1978-1979.

En 1979-1980, la recherche abordera plus explicitement la question des indicateurs tout en fournissant au Conseil un appui dans sa démarche de réflexion sur les éléments de la qualité de l'éducation.

À l'Assemblée plénière de juin 1978, le ministre de l'Éducation sollicita l'avis du Conseil sur la création d'un Conseil des collèges, proposée dans le Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP. Le ministre invitait également le Conseil à se resituer par rapport à l'existence de plusieurs conseils sectoriels.

Le Conseil mit sur pied un comité ad hoc chargé de recueillir toutes les données pertinentes sur le sujet et de lui préparer un projet d'avis. Ce comité consulta des représentants de quelques organismes et reçut les observations de plusieurs des comités ou commissions du Conseil. À sa réunion de décembre, le Conseil reçut le ministre de l'Éducation pour échanger sur le sujet.

En février 1979, le Conseil adressa au ministre son avis dans lequel il distinguait deux niveaux de consultation: le premier porte sur des questions spécifiques à des secteurs ou à des niveaux d'enseignement, souvent d'ordre technique ou administratif et qui appellent des solutions plus immédiates; le deuxième, sur des questions générales d'éducation qui transcendent des secteurs ou niveaux particuliers ou même le système scolaire, qui se situent davantage dans un plan d'ensemble de développement culturel et dans des vues souvent plus prospectives. Le premier ordre de questions convient à des conseils sectoriels comme le Conseil des universités et un Conseil éventuel des collèges, le deuxième, à un Conseil de l'éducation.

Après avoir indiqué les raisons d'être de ces types différents de conseils, le Conseil supérieur décrit leur mandat et leur composition. Il souhaite également l'établissement de liens fonctionnels entre ces conseils. Il demande enfin au ministre de former un groupe de travail chargé de voir quelles sont les structures administratives et les mesures législatives capables d'assurer de tels liens.

En novembre 1978, le ministre de l'Éducation avait émis l'hypothèse de la transformation du Conseil supérieur en un Conseil des écoles primaires et secondaires. Cette déclaration avait suscité une brève note du Conseil qui indiquait sa position explicitée ensuite dans son avis. En effet, le Conseil se disait complètement opposé à la réduction de son mandat à celui d'un secteur particulier tout en disant son accord avec la création de conseils sectoriels. Pour lui, le mandat d'un Conseil de l'éducation dépassait largement celui de conseils de niveau.

## **L'éducation économique**

Le 19 octobre 1978, le président adressait au ministre de l'Éducation une note du Conseil qui exprimait la satisfaction de l'organisme devant la décision du ministre d'introduire en secondaire V un programme d'initiation à l'activité économique et l'intention expresse du gouvernement d'ajouter un cours sur l'économie du Québec dans les collèges.

Ces dernières années, le Conseil avait témoigné des attentes en maints milieux en rappelant à plusieurs occasions le besoin d'instaurer un tel enseignement. Il devait, durant l'année 1978-1979, intensifier des études déjà commencées sur le sujet, mais les dernières prises de décisions du ministère l'ont amené à ne pas poursuivre ce travail et à transmettre à titre d'information au ministre de l'Éducation les données qu'il avait recueillies jusqu'à ce jour. Dans ce dossier, se trouvait un document de travail qui comportait des propositions précises pour l'élaboration d'un programme d'éducation économique au secondaire.

## **Les organismes volontaires d'éducation populaire en difficulté**

La reconnaissance de ces organismes est chose acquise au ministère de l'Éducation. Toutefois, l'absence d'une politique bien définie conduit chaque année à divers changements dans le programme d'aide à ces organismes. Par exemple, en 1976-1977, les projets présentés par les centrales syndicales étaient exclus du programme par le ministère; l'année suivante, ils étaient acceptés; pour l'année 1978-1979, ils étaient de nouveau exclus. En ce qui concerne les normes de répartition et d'allocation des ressources financières, on observe aussi des variations qui affectent la planification des organismes.

La Commission de l'éducation des adultes ne pouvait demeurer indifférente à ces difficultés des organismes volontaires d'éducation populaire; elle prépara donc quelques propositions que le Conseil adopta à titre de recommandations au ministre de l'Éducation, le 7 décembre 1978.

Le Conseil recommande:

- 1° que le programme d'aide du ministère parvienne aux OVEP au début du mois d'avril;
- 2° que les projets soient présentés avant la fin du mois de mai;
- 3° que la réponse du ministère soit connue au plus tard à la mi-juin.

Le Conseil veut ainsi que les organismes soient en mesure de planifier leurs activités et que les ressources financières soient suffisantes et distribuées à temps pour que ces groupes puissent bien planifier leur action.

## **La jungle administrative du programme de formation professionnelle des adultes**

Dans un rapport soumis au Conseil, la Commission de l'éducation des adultes explore d'abord le processus complexe imposé aux adultes qui veulent s'engager dans un programme de formation professionnelle. Ainsi, propose-t-elle que les adultes puissent s'adresser directement aux organismes d'enseignement. La Commission illustre par plusieurs cas la complexité des démarches qui découragent les meilleures volontés. Elle décrit les diverses instances impliquées actuellement dans la formation professionnelle des adultes.

À sa 216<sup>e</sup> réunion, le 7 décembre 1978, le Conseil étudia ce texte qu'il fit sien et qu'il transmit au ministre de l'Éducation à titre de recommandation. Il recommanda plus précisément:

1<sup>o</sup> que les activités dites de préformation (accueil, évaluation des candidatures, analyse des besoins, information scolaire et professionnelle, orientation) soient du ressort exclusif des organismes d'enseignement;

2<sup>o</sup> que les activités dont on charge les organismes d'enseignement dans le cadre de ce programme soient sujettes à évaluation;

3<sup>o</sup> que les Commissions de formation professionnelle soient investies des pouvoirs de recherche et d'analyse des besoins dans le domaine de la formation professionnelle des adultes, de même que des pouvoirs d'évaluation des activités dans ce domaine, en regard des besoins de la main-d'oeuvre.

### **Éléments d'une politique d'éducation des adultes dans le contexte de l'éducation permanente — Le congé-éducation rémunéré**

Le Conseil avait mis sur pied un groupe de travail composé de membres du Conseil et de la Commission de l'éducation des adultes qui avait reçu le mandat d'approfondir la notion de l'éducation permanente particulièrement en rapport avec l'éducation des adultes.

Le texte préparé par ce groupe comporte deux parties que l'on veut bien distinctes: une première traite de l'éducation des adultes en général dans la perspective de l'éducation permanente, la deuxième présente le congé-éducation rémunéré comme un des éléments susceptibles d'assurer une plus juste distribution des chances d'accès à l'éducation.

La première partie de ce rapport adopté au Conseil et transmis au ministre de l'Éducation le 17 décembre 1978, rappelle d'abord le sens de l'expression éducation permanente telle qu'elle a été accréditée entre autres par l'UNESCO: processus ininterrompu d'éducation de la personne, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse et dans l'ensemble de ses activités. Cette définition implique un projet de société propre à inspirer

des réformes concrètes et réalistes de l'ordre éducatif actuel, attendu que l'école ne doit plus avoir le monopole de l'éducation. Sont ensuite indiqués plusieurs principes d'éducation des adultes définis sous l'éclairage de l'éducation permanente.

Quant au congé-éducation rémunéré, le Conseil regroupe l'essentiel de l'information nécessaire à une meilleure compréhension de la question, soit une revue des avis des principaux organismes internationaux, une brève description des dispositions législatives et des pratiques de certains pays, une esquisse des principaux problèmes à résoudre et d'une politique à instaurer.

### **L'école et les enfants de divers groupes ethniques et religieux**

Depuis quatre ans, un comité ad hoc, dit Comité sur les Affaires interconfessionnelles et interculturelles, étudie la double question de satisfaire, d'une part, les attentes de certains groupes religieux à l'égard de la formation morale et religieuse de leurs enfants en milieu scolaire et d'assurer dans les écoles, d'autre part, l'intégration des divers groupes ethniques tout en respectant leurs valeurs culturelles.

Pour l'examen de l'aspect confessionnel, le Comité s'adjoignit deux groupes de travail: l'un formé de membres de la communauté juive, l'autre formé de membres de la communauté noire; ces deux communautés constituant de loin les deux minorités religieuses les plus nombreuses au Québec. Pour l'approfondissement de questions d'ordre culturel et ethnique, deux autres groupes de travail furent instaurés: l'un relié à la communauté italienne, l'autre à la communauté noire.

Les groupes de travail ont consulté leurs communautés respectives par divers moyens: séances de travail, enquête par questionnaire écrit, etc. Ils ont ensuite préparé leurs rapports à l'intention du Comité du Conseil. L'an dernier, un rapport d'étape fut transmis au Conseil et cette année un texte de recommandation fut préparé à partir des rapports finals des groupes de travail. Le Conseil a analysé ce texte, lui a apporté certaines modifications et l'a adopté à titre de recommandation qu'il a adressée au ministre de l'Éducation le 31 août 1979.

Dans une première partie qui traite de la formation morale et religieuse, le Conseil fait cinq recommandations dont la première consacre le principe que tout programme de formation morale et religieuse pour les enfants de foi juive et de foi orthodoxe doit être élaboré en consultation avec les communautés intéressées. Le Conseil recommande que le ministère de l'Éducation examine l'opportunité de répondre aux besoins similaires que d'autres communautés pourraient exprimer. Enfin, il préconise diverses mesures d'implantation et d'application de ces programmes.

Dans une deuxième partie, consacrée à l'aspect ethnique et culturel, le Conseil propose d'autres mesures, soit entre autres, l'offre d'une aide particulière aux enfants nouvellement arrivés qui ont passé par les «classes d'accueil», l'organisation de journées d'étude et de stages pour les éducateurs appelés à travailler en milieu scolaire diversifié au plan culturel et ethnique, la préparation d'un matériel didactique propre à faire connaître et apprécier la culture des divers groupes ethniques, l'appui des Commissions scolaires aux activités parascolaires de type culturel qui favorisent l'expression des diverses communautés.

Enfin, le Conseil indique son intention de poursuivre son travail et informe le ministre de la formation d'un nouveau comité chargé de cette question.

### **Comité des affaires interconfessionnelles et interculturelles**

M. Sylvester F. White, président (jusqu'en novembre 1978); M. Jean-M. Beauchemin, président (à compter de décembre 1978); M. Robert Attar, M. Gérard Barbeau, M. Robert M. Kouri, M. Arthur Lermer, Mme Constance Middleton-Hope, M. Viateur Ravary, M. Gino Silicani, Mme Juanita Westmoreland-Traore; M. Raymond Paré, secrétaire.

#### ***Groupe de travail de la communauté juive***

M. Gérald L. Frank, président; M. Ted. Baker, M. Morton Bessner, Rabbin J. Braverman, Prof. Mervin Butovsky, M. Saul Hayes, Rabbin B. Langner, M. Carl Laxer, M. Manuel Lazar, M. Mayer Levy, M. Félix Meloul, M. Frank Schlesinger, Mme Dorothy Sirota.

#### ***Groupe de travail de la communauté orthodoxe***

M. Angelo Komatsoulis, président; Mme John Tkachuk, secrétaire, M. Walter Kolanitch, Dr Tom Kolivakis, Mme Elisabeth Mouledoux, Mlle Corinne Popescu, Mme Marie Popescu, M. Stanimir Pujic, M. George Sedaway, Mgr Joseph Shaheen, Prof. Remus Tzincoka.

#### ***Groupe de travail de la communauté italienne***

M. Alberto Conti, président; M. Silvio Caddeo, Mme Lunardi Fanucchi Lidia, M. Joseph Marra, M. Sivio Ricco, Mme Mario Scotti, M. Anselmo Zai.

#### ***Groupe de travail de la communauté noire***

Mme Esmeralda Thornhill, présidente; Mme Maryse Alcindor-Jeanty, Mme Sylvia Cheltenham, M. Paul Déjean, M. Cyril E. Dickson, M. Vladimir Jeanty, M. Ashton Lewis, M. Manuel Lima, M. Charles Pierre-Jacques, M. Alwin Spence, M. Charles Tardieu-Dehoux, M. Winston Williams, Mme Dorothy Wills.

## La condition féminine

Dans une note envoyée au ministre de l'Éducation, le 9 avril 1979, le Conseil indique son appui au rapport *Pour les québécoises: égalité et indépendance* du Conseil du Statut de la femme, en ce qui regarde les recommandations qui touchent le domaine de l'éducation. Il incite les instances intéressées, ministères, Commissions scolaires, établissements d'enseignement, à collaborer à leur mise en oeuvre sans tarder.

Le Conseil identifie quatre types d'actions immédiates:

- assurance d'une présence plus équilibrée des femmes et des hommes aux divers niveaux d'enseignement et dans les postes de direction, du ministère à l'école;
- révision des programmes et du matériel didactique de façon à faire disparaître tout préjugé et toute différence injustifiée à partir des sexes;
- accessibilité aux femmes des différents services éducatifs;
- reconnaissance de l'expérience des femmes en tant qu'éducatrices: comme moyen entre autres d'accélérer l'innovation des modes d'apprentissage et de formation.

## Pour une politique québécoise de la recherche scientifique

À sa réunion de juillet 1979, le Conseil prit connaissance des commentaires de sa Commission de l'enseignement supérieur sur le Livre vert de la recherche scientifique et ceux également de sa Commission de l'enseignement collégial. Le Conseil fit siens ces commentaires qu'il transmit au ministre de l'Éducation le 25 août 1978.

On y souligne d'abord la nécessité de voir le débat sur les *finalités de la recherche* se poursuivre de façon continue. La recherche ne peut se justifier que si elle contribue de quelque façon au bien général et à l'épanouissement des personnes et des collectivités. Sous le thème «*dimension sociale de la recherche*», le Conseil aborde notamment les questions d'éthique et déplore le silence quasi complet du Livre vert sur cette question. Au chapitre de la démocratisation de la recherche, le Conseil souhaite que l'activité universitaire soit en contact avec l'essentiel des réalités sociales qui l'entourent. Il ne reconnaît pas moins le rôle du gouvernement en cette matière, pourvu qu'on évite le dirigisme bureaucratique et qu'on réserve une place aux autres partenaires sociaux.

Quant à la mise en oeuvre éventuelle d'une politique scientifique, le Conseil recommande la création d'un Conseil ou d'une société d'État qui verrait à une distribution équitable de fonds de recherche.

Enfin, en accord avec le Livre vert, le Conseil croit que de nouvelles mesures doivent être prises pour que la recherche occupe une place plus nette et mieux assurée dans les universités. On doit également tirer un meilleur parti du potentiel de recherche dans les collèges. Enfin, l'évaluation s'impose à tous ceux qui s'occupent de recherche.

### **La politique du ministère de l'Éducation à l'endroit des enfants en difficultés d'adaptation et d'apprentissage**

C'est à la suite de la parution du plan d'action du ministère de l'Éducation, dont un chapitre présente un ensemble de mesures pour les enfants en difficulté, que la Commission de l'enseignement élémentaire a adressé ses commentaires au Conseil sur cette politique. Dans ce rapport adopté au Conseil et remis au ministre de l'Éducation le 20 février 1979, on attire l'attention de ce dernier et des éducateurs en général sur la cohérence à assurer entre les mesures annoncées et leur application, sur la nécessité de l'action concertée dans les milieux pour garantir le succès de l'intégration des élèves en difficulté, sur l'importance d'impliquer les parents aux diverses étapes de l'intégration, sur la place du bénévolat.

Le Conseil veut encore souligner le rôle préventif de l'école primaire et les exigences très grandes que cela implique pour les titulaires de classe de ce niveau, même si ces derniers peuvent compter sur l'aide de spécialistes comme par exemple l'orthopédagogue. Le Conseil demande que soit bien réaffirmé le droit de l'enfant à une éducation de qualité et rappelle que toute politique d'intégration doit partir d'une distinction entre les divers types de difficultés et d'inadaptation, car elles commandent des interventions différentes.

### **L'instauration éventuelle d'un Secondaire VI**

Le 15 février 1979, le Conseil prit connaissance d'une étude de la Commission de l'enseignement secondaire. Il décida de transmettre ce rapport tel quel au ministre de l'Éducation, convaincu qu'il était qu'un tel document de travail serait d'une grande utilité à ceux qui ont charge du dossier de l'enseignement professionnel.

La Commission du Conseil voit favorablement le prolongement d'un an du cours secondaire, annoncé dans le Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire. Elle rejette cependant les modalités envisagées par le ministère pour enrichir la formation générale des élèves. Cette Commission croit en effet qu'on cloisonne davantage l'enseignement général et l'enseignement professionnel, qu'on accroît de beaucoup les risques d'abandons scolaires, qu'on crée des problèmes de certification des études et qu'on n'augmente nullement les contenus de formation professionnelle.

Aussi la Commission préconise-t-elle une autre approche de façon à

- rendre obligatoire l'initiation technique dès le premier cycle;
- considérer les options dites «professionnelles» au même titre que les autres options dites «générales» au deuxième cycle;
- décerner le certificat d'études secondaires à tout élève qui a réussi cinq années d'études;
- axer le Secondaire VI directement sur la préparation au marché du travail et le faire reconnaître officiellement par un certificat distinct, consécutif à la formation du cours secondaire.

### **Le projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP**

C'est le 10 avril 1979 que le Conseil transmet au ministre de l'Éducation le rapport de sa Commission de l'enseignement collégial sur ce projet du gouvernement.

Du bilan du gouvernement sur les dix années de la vie des CEGEP, la Commission du Conseil retient que l'accessibilité des études collégiales est un objectif à poursuivre et que des efforts nouveaux doivent être faits particulièrement pour les jeunes, les groupes défavorisés et les adultes. Elle note également de ce bilan la nécessité de mieux définir les objectifs de chacun des niveaux d'enseignement. La Commission déplore que le renouveau pédagogique n'ait pas fait l'objet d'une analyse critique, renouveau qui n'a pas été vraiment coordonné. Quant aux principes d'un renouveau, la Commission attire l'attention sur l'évaluation et sur les notions de formation fondamentale et d'éducation permanente.

Les mesures annoncées visant des modifications aux programmes d'enseignement ne semblent pas cohérentes avec l'idée de poursuivre des objectifs de formation fondamentale. La Commission dénonce, entre autres, l'absence d'orientation sur l'enseignement des langues secondes et étrangères. Elle insiste, par ailleurs, pour que les mécanismes de révision des programmes mettent à profit les commissions des programmes.

Le modèle actuel du Conseil d'administration du CEGEP n'est pas remis en question par le ministère alors qu'il constitue un des problèmes majeurs au plan administratif. Aussi, la Commission demande-t-elle que soient clarifiés tout au moins les mandats confiés à ces Conseils et aux personnes chargées de la gestion des collèges.

La Commission dit son accord avec la proposition de créer un Conseil des collèges mais ne croit pas que doivent lui être confiés un rôle d'évaluation non plus qu'une fonction de service d'évaluation aux collèges.

## Liste des interventions auprès du ministre de l'Éducation

Nature des interventions*	Date de l'envoi au ministre	Date de la diffusion
<b>I. Avis</b>		
La création éventuelle d'un Conseil des collèges et ses répercussions sur le Conseil supérieur de l'éducation	1978-02-21	1979-03-05
<b>II. Recommandations</b>		
L'éducation économique (note au ministre)	1978-10-19	**
Le projet de création d'un Conseil des collèges et ses répercussions quant aux organismes consultatifs en éducation (note au ministre)	1978-10-11	1978-10-13
Les organismes volontaires d'éducation populaire en difficulté	1978-12-18	1979-01-08
La jungle administrative du programme de formation professionnelle des adultes	1978-12-18	1979-01-08
Éléments d'une politique de l'éducation des adultes dans le contexte de l'éducation permanente — le congé-éducation rémunéré	1979-10-17	1979-11-20
La condition féminine	1979-04-09	1979-04-30
Pour une politique québécoise de la recherche scientifique	1979-07-05	1979-07-31
La politique du ministère de l'Éducation à l'endroit des enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	1979-02-20	1979-02-28
L'école et les enfants de divers groupes ethniques et religieux	1979-07-31	1979-08-15
<b>III. Rapports de Commissions</b>		
L'instauration éventuelle d'un Secondaire VI	1979-02-15	1979-03-31
Le projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP	1979-04-10	1979-06-06
*Ces interventions sont de trois types:		
• les «avis» sont adressés au ministre en réponse à sa demande;		
• les «recommandations» transmises au ministre sont de l'initiative du Conseil; certaines sont moins formelles ou moins élaborées, soit sous forme de note ou de lettre;		
• certains rapports de Commission n'ont pas été adoptés au Conseil mais transmis au ministre sous la signature de ces Commissions.		
**Cette note est consignée au rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (1978-1979).		

## LE COMITÉ CATHOLIQUE

---

**Réunions** Au cours de l'année 1978-1979, la quinzième de son existence, le Comité catholique a tenu onze réunions régulières et une réunion spéciale, totalisant dix-neuf (19) jours. Elles ont été tenues à Montréal (7), à Québec (2), à Laval (1), à Trois-Rivières (1) et à Val-d'Or (1).

Outre la participation régulière du président aux activités et aux travaux du Conseil supérieur de l'éducation, le Comité catholique, soit par délégation, soit comme groupe, a collaboré à quatre activités importantes du Conseil: comité ad hoc sur les affaires interconfessionnelles et interculturelles; mission à Rimouski; rencontre générale de consultation sur le thème de *L'égalité des chances en éducation*; treizième assemblée plénière du Conseil.

---

### **Relations avec les milieux**

Au cours de l'année, par la participation à des journées d'étude ou à des tables de concertation, par la présence à des congrès, par des rencontres, le Comité catholique a eu l'occasion de prendre contact avec plusieurs organismes directement impliqués dans les objectifs de l'éducation chrétienne en milieu scolaire: ministère de l'Éducation; Assemblée des évêques du Québec; Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec; Fédération des principaux du Québec; Comité provincial de l'enseignement religieux; Assemblée des directeurs diocésains d'éducation; Association des conseillers en éducation chrétienne; Association québécoise des conseillers pédagogiques en enseignement moral et religieux; Conférence de la pastorale scolaire; Fédération des animateurs de pastorale des collèges du Québec; Association des institutions d'enseignement secondaire; Provincial Association of Teachers of Ethics and Religion; quelques groupes de parents, d'administrateurs scolaires, d'enseignants et d'animateurs de pastorale, tant du primaire que du secondaire.

Le Comité a tenu deux audiences, l'une à Laval, le 16 novembre 1978, et l'autre à Val-d'Or, le 26 avril 1979. Ces audiences ont permis aux membres du Comité catholique de se sensibiliser aux besoins et aux attentes de deux régions scolaires, soit celle desservie par la Commission scolaire Chomedey de Laval et celle desservie par la Commission scolaire régionale de La Vérendrye et les commissions scolaires de Malartic et de Val-d'Or.

L'objectif de telles rencontres, qui s'accompagnent de quelques visites d'écoles, est de prendre contact avec les milieux scolaires touchés par la réglementation régissant les institutions d'enseignement catholiques et d'échanger avec les agents d'éducation (administrateurs scolaires, administrateurs pédagogiques, enseignants, étudiants, parents, animateurs de vie chrétienne) sur toute question ayant trait à l'éducation chrétienne dans le projet éducatif scolaire. C'est aussi et surtout l'occasion d'écouter le milieu, afin de saisir sur le vif ses besoins et ses attentes à l'égard de l'éducation morale et religieuse, domaine impliquant à la

fois l'enseignement religieux, l'enseignement moral, l'animation pastorale ainsi que la formation, le perfectionnement et le recrutement des maîtres, particulièrement de ceux qui ont eu ou auront la responsabilité de l'enseignement religieux ou de l'enseignement moral.

#### Visites d'écoles

Lieux et dates	Écoles visitées
Laval (novembre 1978)	École polyvalente Saint-Maxime (secondaire) St. Patrick Junior High School (secondaire) Saint-Julien (primaire) Saint-Paul (primaire)
Val-d'Or (avril 1979)	Polyvalente Le Carrefour (secondaire) St. Joseph High School (secondaire) Saint-Sauveur (primaire) Saint-Isidore (primaire)

#### État et besoins de l'éducation<sup>1</sup>

Dans le rapport qu'il a soumis au Conseil sur l'état et les besoins de l'éducation, le Comité catholique reconnaît chez ceux qui, au Québec, bâtissent l'école, un effort marqué vers la recherche de l'essentiel. Touchant le domaine de sa compétence propre, le Comité catholique relève deux faits qui pointent vers l'essentiel. Il y a eu le cas-type de l'école Notre-Dame-des-Neiges qui a soulevé, de façon bien concrète, la question du caractère propre de l'école catholique et du devenir de l'école confessionnelle dans un Québec pluraliste. Sous l'influence naissante du projet éducatif, est apparu aussi en plusieurs milieux un besoin de clarification du projet spécifique de l'école catholique. La première partie de ce rapport porte sur cette recherche du «spécifique» de l'école catholique et sur le retour à l'essentiel dans les deux activités privilégiées de l'éducation chrétienne: l'enseignement religieux et l'animation pastorale.

L'actualité mondiale a également stimulé cette recherche de l'essentiel. La célébration de l'Année internationale de l'enfant, en effet, a été l'occasion de nombreux discours et réflexions sur celui qu'on affirme, en principe, être «au coeur de l'activité éducative». Ce fut l'occasion d'exalter ou de critiquer la conception que l'on se fait de l'enfant, de réviser la place qu'il occupe dans le train-train de l'école. Le Comité catholique apporte, dans la deuxième partie de ce rapport, quelques éléments d'observation et de réflexion sur l'enfance, non pas pour ajouter aux flonflons de circonstance, mais pour aider à mieux ajuster la visée sur l'enfant, sur ses droits et ses devoirs.

#### Interventions<sup>2</sup>

##### La fonction du sous-ministre associé

En septembre 1978, en raison des modifications apportées par l'article 125 de la Loi no 50 sur la Fonction publique à l'article 8 de la Loi du

1. Le texte est reproduit *in extenso* dans le Rapport 1978-1979 du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation au Québec.

2. Les textes sont reproduits *in extenso* en annexe au Rapport 1978-1979 du Conseil supérieur de l'éducation sur l'état et les besoins de l'éducation au Québec.

ministère de l'Éducation, le Comité a tenu à rappeler au ministre de l'Éducation ses interventions antérieures touchant la fonction du sous-ministre associé. Il lui demandait également quelle est désormais l'autorité ou le pouvoir du sous-ministre associé dans l'accomplissement de sa responsabilité première, soit l'orientation et la direction générale des écoles reconnues comme catholiques ou protestantes selon le cas. Le Comité catholique croyait important que soient clarifiés le sens et la portée de l'amendement adopté, car il touche l'essentiel même de la fonction du sous-ministre associé.

### **Les critères de révocation du caractère confessionnel d'une école catholique**

Le 9 mai 1979, le Comité catholique adressait au ministre de l'Éducation et aux présidents des Commissions scolaires catholiques du Québec un document par lequel il faisait connaître les critères qui doivent guider ceux qui ont à formuler ou à évaluer toute demande en révocation du caractère confessionnel d'une école catholique.

Dans cette intervention, le Comité rappelle d'abord trois orientations de fond qu'il a déjà développées touchant cette question de la confessionnalité scolaire. Il dégage ensuite six points de repère pour juger de l'opportunité ou de la valeur d'une requête en vue de la révocation. Il précise enfin que si le statut confessionnel de l'école peut être modifié, il faut quand même assurer une certaine permanence dans un même statut. L'école est comme un navire: elle ne doit pas changer de pavillon chaque fois que monte à bord un nouveau groupe de passagers.

---

#### **Études et recherches**

##### **Le vécu scolaire au plan confessionnel**

Le Comité catholique a poursuivi l'étude commencée l'année précédente et portant sur le vécu scolaire au plan confessionnel. Cette étude vise à aider les milieux scolaires catholiques qui le désirent, à cerner la confessionnalité scolaire telle que vécue à la base, à partir du vécu quotidien des écoles primaires et secondaires qu'il a reconnues comme catholiques en vertu du pouvoir que lui confère la loi. Elle devrait permettre la préparation d'un ensemble de documents simples et pratiques susceptibles d'aider les milieux scolaires catholiques à mieux prendre connaissance de leur statut confessionnel et à s'évaluer sous ce rapport. Cette étude doit se terminer au cours du deuxième semestre de l'année d'activité 1979-1980.

##### **L'animation pastorale**

Le Comité a presque terminé son étude touchant l'animation pastorale en milieu scolaire. Suite à une recherche confiée à quelques personnes-ressources, le Comité formule la synthèse de sa réflexion dans un document d'orientation intitulé «L'animation pastorale». Ce document, le

cinquième volume de la série *Voies et Impasses*, tente de dégager des orientations concrètes en vue de stimuler et de guider l'action des animateurs eux-mêmes et l'action de tous ceux qui, à divers titres, se trouvent appelés à orienter, à soutenir et à évaluer l'animation pastorale dans l'école. Il tente en même temps de répondre aux multiples interrogations et dilemmes entourant l'animation pastorale. Il sera diffusé dans les milieux scolaires catholiques dès le premier semestre de l'année d'activité 1979-1980.

### **Dossier «personnel enseignant»**

Un dossier retient constamment la préoccupation du Comité catholique, celui des maîtres, particulièrement ceux qui ont charge de l'enseignement religieux ou de l'enseignement moral. Cette préoccupation porte sur divers aspects: formation de base, recyclage, perfectionnement, tâche.

Un sous-comité ad hoc a charge de tenir le Comité au courant des politiques pertinentes établies par le ministère de l'Éducation, les centres universitaires, les milieux scolaires et de s'informer des projets, des expériences qui ont cours.

---

#### **Autres travaux**

Au cours de l'année 1978-1979, le Comité catholique a également abordé d'autres sujets, soit:

- L'intégration des commissions scolaires et ses incidences sur les services confessionnels.
- L'avenir du Conseil supérieur de l'éducation et ses incidences sur le Comité catholique.
- Le rapport du Comité sur les affaires interconfessionnelles et interculturelles (première partie).
- La qualité de l'éducation.

---

#### **Instruments pédagogiques scolaires**

Le Comité a porté un jugement, au point de vue religieux et moral, sur 685 projets soumis à son approbation par le ministre de l'Éducation pour fins d'usage comme instruments pédagogiques dans les institutions d'enseignement catholiques (cf. tableau).

Le Comité a approuvé les programmes, les manuels et le matériel didactique pour les fins de l'enseignement religieux catholique dispensé dans les écoles autres que les écoles reconnues comme catholiques ou protestantes (et déjà approuvés pour les écoles reconnues comme catholiques).

---

#### **Institutions d'enseignement**

Au cours de l'année, le Comité catholique, en vertu du pouvoir que lui confère le paragraphe b) de l'article 22 de la Loi sur le Conseil supérieur

de l'éducation, a reconnu comme catholiques quatre institutions d'enseignement: deux écoles primaires et une école secondaire, dans le secteur public; une école secondaire dans le secteur privé.

Le Comité a également procédé à la révocation du caractère confessionnel catholique d'une école publique de niveau primaire.

## Publications

*DANS CE PAYS — À l'école catholique, l'accueil des enfants de traditions religieuses et culturelles diverses* est paru en mars 1979. Ce document s'adresse aux enseignants, aux parents, aux élèves et aux administrateurs scolaires. Il veut les sensibiliser aux exigences de la diversité croissante. Il les incite à accroître leur capacité d'accueil envers les enfants venant de traditions culturelles et religieuses diverses.

*VOIES ET IMPASSES 5 — L'animation pastorale* paraîtra au début de 1980.

## COMITÉ CATHOLIQUE

Du 1er septembre 1978 au 31 août 1979, le ministre de l'Éducation du Québec, conformément aux dispositions de la loi sur le Conseil supérieur de l'éducation<sup>1</sup>, a soumis au Comité catholique, en vue de leur approbation au point de vue religieux et moral, 5 programmes d'enseignement, 280 manuels scolaires et 400 ouvrages de matériel didactique scolaire.

Le tableau suivant illustre, selon les champs de connaissance et d'activités, la répartition des projets soumis et évalués en vue de leur usage éventuel dans les institutions d'enseignement publiques catholiques du Québec.

Matières	Programmes			Manuels			Matériel didactique		
	S	A	R <sup>2</sup>	S	A	R	S	A	R
Arts				6	6	—	133	133	—
Enseignement religieux et moral				11	11	—	47	47	—
Langues	1	1	—	129	129	—			
Mathématiques et sciences				79	79	—	208	208	—
Matières techniques et professionnelles	2	2	—	28	28	—			
Sciences humaines	2	2	—	27	27	—	12	12	—
<b>Grand total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>280</b>	<b>280</b>	<b>—</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>—</b>

1. *Lois refondues du Québec*, chapitre C-60, art. 22, par. e.

2. S — soumis à l'approbation

A — approuvés au point de vue religieux et moral ou autorisés

R — approbation refusée ou différée

## LE COMITÉ PROTESTANT

---

**Réunions** Le Comité protestant a tenu dix réunions régulières. Ces réunions totalisant quinze jours ont été tenues à Montréal (6), à Sillery (1), à Iberville (2), et à Lennoxville (1).

---

**Relations avec les organismes** Le Comité protestant a pris contact, parfois à plusieurs reprises, avec les organismes ou associations de niveau provincial: Association des commissions scolaires protestantes, Québec Association of School Administrators, Association provinciale des enseignants protestants, Québec Federation of Home and School Associations.

Des représentants du Comité ont rendu visite aux écoles suivantes: Holland Elementary School, Québec; Sainte-Foy Elementary School, Sainte-Foy; Québec High School, Québec; Northmount High School, Montréal; de plus, les membres du Comité ont rendu visite à la Faculté des sciences de l'éducation à l'Université McGill, et aux séances de l'Atelier d'été à l'Université Bishop's parrainé par le Service de l'enseignement protestant. Il a tenu une audience pour des représentants du clergé des Églises protestantes de la région de Montréal.

---

**État et besoins de l'éducation** Dans son rapport annuel au Conseil, le Comité a traité de l'éducation protestante sous quatre angles de vision:

- l'école protestante
  - l'enseignement moral et religieux
  - indicateurs de l'évolution de l'école protestante
  - énoncé de politique et plan d'action.
- 

**Études et recherches** Le Comité a fait effectuer une étude importante qui porte, d'une part, sur une conception de la confessionnalité selon une perspective protestante et, d'autre part, sur les traits spécifiques à une éducation protestante. Cette étude sera publiée bientôt.

Par ailleurs, le Comité envisage la publication d'une recherche sur l'histoire de l'école protestante.

## COMITÉ PROTESTANT

Du 1<sup>er</sup> septembre 1978 au 31 août 1979, le ministre de l'Éducation, conformément aux dispositions de l'article 22 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation<sup>1</sup> a soumis au Comité protestant, en vue de leur approbation au point de vue moral et religieux, les ouvrages suivants:

Matières	Programmes			Manuels			Matériel didactique		
	S	A	R <sup>2</sup>	S	A	R	S	A	R
Arts				10	10	—	195	195	—
Langues	1	1	—	105	105	—	975	975	—
Mathématiques et sciences				85	85	—	205	205	—
Matières techniques et professionnelles	2	2	—	62	62	—	14	14	—
Sciences humaines	2	2	—	27	27	—	12	12	—
<b>Grand total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>289</b>	<b>289</b>	<b>—</b>	<b>741</b>	<b>741</b>	<b>—</b>

1. *Lois refondues du Québec*, chapitre C-60, art. 22, par. e.

2. S — Soumis à l'approbation du Comité protestant  
 A — approuvés au point de vue moral et religieux  
 R — approbation refusée

## LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

**Réunions** La Commission de l'enseignement élémentaire a tenu dix réunions régulières totalisant environ vingt jours de travail.

**Relations avec les milieux scolaires** Au cours de quatre de ses réunions régulières, la Commission a rendu visite aux Commissions scolaires Lakeshore (Beaconsfield), de Sherbrooke, de La Mitis (Mont-Joli) et de Shawinigan. Elle a alors visité neuf écoles, échangeant longuement avec des élèves, des enseignants et la direction. De plus, lors de rencontres tenues en soirée à chaque occasion, la Commission a pu entrer en contact avec de nombreux cadres scolaires, commissaires, directeurs d'école, représentants d'enseignants et de professionnels non enseignants, membres de Comités de parents.

Participant à la Mission mixte du Conseil à Rimouski, des membres de la Commission ont pu visiter une école et dialoguer avec son personnel, accroissant ainsi au profit de toute la Commission le nombre et la qualité des personnes consultées durant l'année.

Le tableau qui suit donne la liste des écoles visitées.

Lieux et dates	Écoles visitées
Beaconsfield 19 octobre	École Christmas Park (C.S. Lakeshore) École de Beaconsfield (C.S. Lakeshore)
Rimouski 2 novembre	École Saint-Robert (C.S. La Neigette)
Sherbrooke 16 novembre	École Sacré-Coeur (C.E.C. de Sherbrooke) École Coeur-Immaculé (C.E.C. de Sherbrooke)
Moni-Joli 15 février	École Jean-Lévesque (C.S. de La Mitis) École Sainte-Bernadette (C.S. de La Mitis) École Saint-Rémi (Price)
Shawinigan 15 mars	École Christ-Roi (C.S. de Shawinigan) École L'Assomption (C.S. de Shawinigan)

## État et besoins de l'éducation

Dans son rapport au Conseil, la Commission de l'enseignement élémentaire a voulu cette année tirer profit des observations recueillies en milieux scolaires et des réflexions qu'elles ont suscitées, pour dégager ses conclusions et ses recommandations sur cinq sujets jugés importants:

- la diminution de la clientèle scolaire;
- quelques aspects de la pédagogie;
- le directeur d'école primaire;
- la participation des parents;
- l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux.

La consultation et la réflexion sont donc les principaux appuis de ce rapport dont les conclusions majeures sont les suivantes.

- Pour éviter que les solutions retenues en réponse aux problèmes causés par la diminution de la clientèle scolaire soient contre-indiquées aux plans humain et éducatif, il serait important que soient définis les services minima qu'une Commission scolaire et une école doivent offrir aux élèves quel que soit leur nombre, et que les responsables scolaires procèdent à l'utilisation rationnelle des ressources en concertation avec les personnes impliquées dans ces choix.

— Si c'est graduellement que tous les changements annoncés dans le plan d'action gouvernemental doivent se réaliser au primaire où le titulaire joue un rôle de premier plan, on invite par contre le ministère de l'Éducation à un rapide déblocage dans des dossiers encore relégués au second plan comme ceux des locaux spécialisés pour les écoles primaires.

— Souhaitant voir les directeurs d'école dépasser le rôle de simples exécutants de tâches administratives, être mis à contribution à chaque moment important de l'évolution de la pédagogie dans un milieu et être dotés de moyens adéquats pour évaluer la qualité de l'éducation dispensée à l'école, on signale le besoin de réviser les modes de sélection de personnel à ce poste et de fournir aux directeurs les moyens de soutien et de motivation nécessaires à leur action.

— Compte tenu de l'importance d'une information bien comprise et d'une consultation améliorée pour favoriser la participation des parents à la chose scolaire, on presse les responsables scolaires d'informer adéquatement les parents, de les consulter véritablement et de les mettre intelligemment à contribution en toute circonstance.

— Devant les nombreuses difficultés d'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux, la Commission pense, en définitive, que l'information aux parents au sujet de ce droit de même que ses conditions d'application pourrait être grandement améliorées. La Commission souhaite également que les parents tiennent compte de l'opinion de leur enfant avant d'entreprendre toute démarche d'exemption.

---

#### Autres travaux

La Commission a amorcé une intense réflexion sur la *politique de l'adaptation scolaire* dès qu'elle a été rendue publique par le ministre de l'Éducation, et acheminé peu après ses *Commentaires* au Conseil, qui les a agréés dans une large mesure et transmis au ministre sous la forme d'un court rapport.

La Commission a longuement travaillé à un projet de recommandation pour une *politique de services éducatifs à la petite enfance*. Présenté au Conseil en fin d'année d'activité, il devait subir quelques transformations avant son adoption et sa remise au ministre.

Avec la collaboration de quelques membres de la Commission de l'enseignement secondaire, la Commission a conduit une étude sur le *passage des élèves du primaire au secondaire* dont les conclusions, tirées en partie d'une enquête auprès des administrateurs de Commissions scolaires dispensant le cours secondaire, ne seront connues que dans le courant de la prochaine année d'activité.

Parmi les quelques autres sujets qui furent aussi abordés lors des discussions, signalons d'abord le *sexisme à l'école primaire*, pour faire suite au rapport *Pour les québécoises: égalité et indépendance* du Conseil du Statut de la femme; la Commission a d'ailleurs fait tenir sa contribution au Comité

du Conseil chargé de l'étude des recommandations de ce rapport. Mentionnons également *la qualité de l'éducation, l'implantation des nouveaux programmes, le rôle des directions régionales du ministère de l'Éducation, la place des arts à l'école et, bien sûr, l'avenir du Conseil supérieur de l'éducation lui-même.*

Enfin, *L'École québécoise*, plan d'action gouvernemental faisant suite au *Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire*, n'a pas fait l'objet d'une étude systématique mais est devenu, sitôt paru, un important document de référence pour chaque sujet traité à la Commission.

## LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

---

**Réunions** Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire ont tenu dix réunions régulières totalisant vingt jours et demi dont deux jours en comités mixtes avec des membres de la Commission de l'enseignement élémentaire.

---

**Relations avec les milieux** Même si les membres de la Commission tirent leurs matériaux de sources riches et variées, ce sont surtout les visites des milieux qui leur permettent de bien saisir les points de vue des utilisateurs du système scolaire. En ces occasions, les membres voient sur place comment les milieux scolaires vivent leurs objectifs de formation et d'éducation. En 1978-1979, les membres ont visité huit écoles secondaires des régions de Matane, de Grand-mère et d'Alma, en plus de déléguer quelques-uns des leurs à deux visites mixtes du Conseil à Rimouski et à Laval.

À chacune de ces visites, les membres prennent contact avec l'ensemble d'une région du Québec; ils rencontrent le plus de personnes possible et essaient de connaître leurs préoccupations en fonction des sujets qu'ils veulent approfondir. Les directions d'école, le personnel enseignant et non enseignant, les élèves, les parents, des commissaires et des cadres administratifs des Commissions scolaires ainsi que des représentants du milieu socio-économique sont rejoints. De façon plus particulière, la Commission rencontra les représentants syndicaux à Matane, les conseillers d'orientation de la région de la Mauricie à Grand-Mère et les représentants du monde des affaires, du commerce et de l'industrie à Grand-Mère et à Alma.

### Visite d'écoles secondaires

Lieux et dates	Écoles visitées
Matane (octobre)	Polyvalente de Matane; Pavillon de la Cité; Pavillon Marie-Guyard.
Grand-Mère (novembre)	Polyvalente du Rocher; Pavillons du Sacré-Coeur et Lionel-Groulx; Pavillon de l'enseignement professionnel.
Alma (février)	Pavillon Camille-Lavoie; École Saint-Sacrement; Pavillon Wilbrod-Dufour.

### État et besoins de l'éducation

#### Entre l'incertitude et l'espoir

Dans leur rapport sur l'état et les besoins de l'éducation à l'école secondaire, les membres de la Commission ont examiné l'année charnière en quelque sorte qui vient de s'écouler, pour en dégager les faits marquants et les tendances, de manière à mieux les interpréter.

La première partie du rapport trace la *revue de situation* de l'année. On y fait d'abord état d'observations encourageantes, car il y a lieu de se réjouir, encore cette année, d'améliorations et d'initiatives heureuses qui ne cessent d'intervenir dans les écoles secondaires:

- les enseignants exploitent mieux leur temps de disponibilité pour être présents aux élèves au delà des activités d'enseignement;
- l'Année internationale de l'enfant met en évidence tous les aspects de la réalité vécue par les enfants et les adolescents;
- l'*École québécoise, énoncé de politique et plan d'action* amorce une réforme pédagogique vivement souhaitée par la population;
- la politique ministérielle concernant l'éducation de l'enfance en difficulté et la promulgation de la loi sur la protection de la jeunesse mettent en place des mesures destinées à répondre aux besoins des enfants et des adolescents négligés par le système.

L'année 1978-1979 a fourni par ailleurs, maintes occasions de mécontentement sinon d'inquiétude:

- la diminution de la clientèle scolaire et la politique gouvernementale de décentralisation remettent en question le mode de financement des Commissions scolaires;

- plusieurs projets d'intégration de Commissions scolaires menacent des services éducatifs qui avaient été planifiés pour desservir toute une région;
- l'éducation sur l'Île de Montréal voit surgir bien des problèmes qui marqueront le reste du Québec dans les prochaines années;
- plusieurs milieux d'éducation sont maintenant confrontés à la diversité culturelle et religieuse des élèves;
- les attentes de la société à l'égard des écoles publiques grandissent alors que celles-ci manquent de ressources pour y répondre de façon adéquate, les éducateurs sont de leur côté particulièrement désabusés.

Toutes ces constatations amènent donc la Commission à affirmer que l'école et tous ses agents vivent actuellement dans une insécurité réelle, dans une inquiétude de gens riches et gâtés, qui ont peur de perdre ce qui semblait définitivement acquis et considéré comme normal depuis un certain temps. Malgré des responsabilités accrues, le système scolaire est passé d'une ère de relative abondance à une ère sinon d'austérité du moins de compression des ressources consenties. Cette situation est perçue comme irréversible et alimente évidemment des malaises compréhensibles; mais en même temps, elle se montre propice à des changements dans les mentalités et peut donner l'occasion d'instaurer au Québec des pratiques nouvelles en éducation.

La décentralisation véritable, l'autonomie des Commissions scolaires soutenue par les divers services du ministère de l'Éducation, l'imagination créatrice des milieux scolaires, la planification de la décroissance, l'affectation de façon différente et nouvelle des ressources humaines et financières, tout cela favorisera graduellement une attitude plus sereine, moins attentiste, plus empreinte de sécurité intérieure pour aborder les changements de la société qui continueront inévitablement d'influencer l'école.

Les milieux d'éducation sont donc conviés à passer de la dépendance à l'action autonome.

Dans toute la deuxième partie de son rapport, la Commission s'est penchée sur le document intitulé *L'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action*. La Commission fonde beaucoup d'espoir sur ce document. Il se dégage de *L'École québécoise* une foi en l'éducation qui mise sur la créativité, l'implication et l'autonomie de ses agents. Pour cette raison, les orientations contenues dans le document gouvernemental représentent l'espoir.

On ressent un impact positif, suscité par le dynamisme de ce projet éducatif national amorcé par le *Livre vert*. Malgré quelques attentes insatisfaites, le document permettra de répondre à de nombreuses

demandes et à de nombreux appels au bon sens auquel les références se faisaient de plus en plus rares.

*L'École québécoise* témoigne du désir de favoriser au maximum la concertation. C'est là sa vertu, mais aussi son défi, soit surtout de canaliser l'énergie et l'initiative personnelle des éducateurs malgré des ressources limitées.

Après avoir fait des commentaires généraux sur l'école, la Commission poursuit sa réflexion sur l'école secondaire en particulier.

Bien que *L'École québécoise* maintienne toujours la polyvalence et le décroisement des études secondaires comme moyens d'assurer la formation intégrale de l'élève, on voit difficilement comment cela pourra se réaliser. Une réflexion sur l'éventualité d'instaurer un secondaire VI pour l'enseignement professionnel fournit l'occasion de repenser toute l'organisation de l'école secondaire.

Il s'agit de remettre en lumière le fait que tous les apprentissages à l'école secondaire sont des «prétextes» de formation de valeur équivalente et que, comme tels, ils sont complémentaires les uns des autres parce qu'ils concourent au même but de la formation la plus complète possible de chaque élève.

Pour rendre tangible la vraie polyvalence par le décroisement, il faut promouvoir des choix de cours tels qu'ils ne comportent pas la fatalité d'orientations irréversibles et qu'ils donnent par ailleurs aux élèves qui le désirent une préparation au marché du travail.

La Commission termine enfin son rapport par un exposé sur les projets éducatifs.

Le mouvement amorcé pour la réalisation de tels projets offre déjà une motivation intéressante aux éducateurs désireux de mener une action éducative cohérente. *L'École québécoise* le reconnaît et privilégie d'ailleurs cette démarche en la consacrant comme la pierre d'angle du renouveau de l'éducation pour les prochaines années.

L'examen de plusieurs projets arrêtés permet à la Commission d'observer et de commenter les démarches poursuivies pour la réalisation de ces projets. L'examen des difficultés rencontrées est également éclairant.

On constate qu'il ne saurait y avoir de conception unique ou de modèle passe-partout pour réaliser des projets éducatifs dont la qualité est d'être imprégnés de la réalité vécue dans chaque milieu scolaire.

Il en ressort aussi que l'école secondaire devra favoriser une participation plus grande des élèves car, à la fin de l'école secondaire en particulier, ceux-ci ont des choses importantes à dire sur leur condition alors que les adultes ont souvent des préoccupations trop personnelles.

En conclusion, la Commission juge la situation propice à des changements en éducation. Elle croit que la qualité de l'éducation réside bien plus actuellement dans l'engagement des personnes plutôt que dans l'attente de ressources humaines et financières supplémentaires.

---

**L'instauration  
éventuelle d'un  
secondaire VI**

Tout juste avant la parution de *L'École québécoise*, la Commission terminait un document de travail au sujet du projet de créer une sixième année d'enseignement secondaire. Devant l'importance de la question, le Conseil acceptait par la suite de l'adresser au ministre de l'Éducation.

Dans ce document, la Commission propose d'autres modalités que celles avancées dans le *Livre vert de l'enseignement primaire et secondaire*. Par l'instauration d'une sixième année de cours secondaire pour l'enseignement professionnel, le ministre entend remédier à certaines lacunes puisqu'est ainsi retardé d'un an le début des apprentissages professionnels de manière à enrichir la formation générale des élèves.

Si la Commission voit favorablement le prolongement d'un an du cours secondaire, elle rejette cependant ses modalités d'application, pour les motifs suivants: on cloisonne davantage l'enseignement général et l'enseignement professionnel; on accroît de beaucoup les risques d'abandons scolaires; on crée de graves problèmes de certification des études; on n'augmente pas pour autant les contenus de formation professionnelle.

Une autre approche, selon la Commission, rendrait possible l'application des principes préconisés par le Conseil supérieur dans son avis sur le *Livre vert*:

- voir seulement à ne pas retarder l'initiation technique mais la rendre obligatoire dès le premier cycle, attendu qu'elle doit faire partie intégrante de la formation de base;
- considérer les options dites «professionnelles» au même titre que les autres options dites «générales» au deuxième cycle;
- décerner le certificat d'études secondaires à tout élève qui a réussi cinq années d'études ou l'équivalent, de manière à consacrer la polyvalence et le décroisement de l'école secondaire;
- axer le secondaire VI directement sur la préparation au marché du travail et le faire reconnaître officiellement comme tel par un certificat distinct, consécutif à la formation du cours secondaire.

Par son choix, la Commission de l'enseignement secondaire estime sauvegarder les avantages escomptés de l'instauration d'un secondaire VI et en diminuer considérablement les inconvénients. Ainsi, les objectifs de la formation de base pour les élèves du secondaire seraient mieux

atteints, le passage au collège des finissants du professionnel serait facilité et la formation professionnelle au secondaire serait revalorisée.

En acheminant au ministre les réflexions de sa Commission de l'enseignement secondaire, le Conseil espérait qu'elles pourraient être utiles dans les travaux que mène actuellement le gouvernement sur l'aménagement de tout l'enseignement professionnel au Québec.

---

**Autres travaux** Au cours de ses activités régulières, la Commission a encore abordé divers sujets à l'étude au Conseil pour y apporter sa contribution, soit:

- l'éducation économique;
- le Livre blanc sur les collèges;
- la création d'un Conseil des collèges;
- le droit à l'exemption de l'enseignement religieux;
- la politique de l'adaptation scolaire;
- l'Année internationale de l'enfant;
- l'École québécoise, énoncé de politique et plan d'action;
- la qualité de l'éducation;
- la consultation paragouvernementale en éducation;
- l'égalité des chances en éducation.

De plus, les membres ont participé à l'élaboration de deux études thématiques menées conjointement avec des membres de la Commission de l'enseignement élémentaire qui seront complétées l'an prochain:

- le passage des élèves du primaire au secondaire;
- les services éducatifs et les plans de carrière des professionnels de l'éducation.

## **LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL**

---

**Réunions** La Commission a tenu dix (10) réunions régulières et une réunion spéciale totalisant dix-huit (18) jours.

---

**Visites** Au cours de l'année scolaire 1978-1979, la Commission a visité le CEGEP de Sherbrooke. Un contretemps l'a empêchée de rencontrer le CEGEP du Vieux-Montréal dont la visite avait été organisée. Quelques membres

et la présidente ont participé à la visite mixte du Conseil supérieur à Rimouski.

Les objectifs poursuivis à l'occasion de ces visites étaient les suivants:

- assurer la présence et le rayonnement du Conseil supérieur et de ses organismes dans le milieu collégial;
- permettre aux membres de la Commission de mieux connaître le vécu des établissements et d'en suivre l'évolution;
- recueillir des données utiles à l'élaboration du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation.

---

### **État et besoins de l'éducation**

Dans son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation au collégial, la Commission estime que l'année qui s'achève a été bonne à plusieurs égards. Le climat général des relations entre les diverses parties en présence s'est sensiblement amélioré. La qualité de l'information scolaire et professionnelle s'est améliorée, les conditions d'admission se font progressivement plus rationnelles, les contingentements plus judicieux. Tout cela a concouru à une meilleure accessibilité du collège et à l'assainissement de ce milieu.

La recherche d'une meilleure formation de base a inspiré et soutenu des efforts notables dans la poursuite de l'amélioration de l'enseignement de la langue maternelle. Les parents ont manifesté un intérêt accru à l'enseignement collégial. L'innovation pédagogique a fait des pas importants dans l'utilisation de la haute technologie électronique.

Deux événements majeurs ont cependant marqué cette année. Une échéance à maintes reprises différée nous a permis de prendre enfin connaissance des intentions du gouvernement à l'endroit des CEGEP. Le Livre blanc, document fort habile, marque une étape majeure dans l'évolution du réseau de l'enseignement collégial. Cette étape s'annonce sous le signe du renouveau et de la consolidation.

Le conflit des prêts et bourses, autre fait marquant, a été l'occasion, pour les étudiants, d'une cristallisation de malaises sociaux et culturels profonds. En plus de produire une brisure importante dans une session bien engagée, ce conflit eut de fâcheuses conséquences sur la vie étudiante et sur les fragiles associations qu'on avait réussi à mettre sur pied péniblement.

Notre revue de situation nous a permis également de constater que cette situation généralement encourageante laisse plus d'une question en suspens. La qualité de l'enseignement demeure préoccupante. Le support à l'enseignement constitue le point faible des collèges et les coupures budgétaires annoncées pour 1979-1980 risquent d'empirer cette situation. La recherche, l'analyse institutionnelle, l'évaluation, l'aide professionnelle aux enseignants, le perfectionnement sont autant de domaines

où des interventions décisives s'imposent si l'on veut vraiment améliorer la qualité.

La diversification d'une clientèle étudiante, dont le nombre se maintient, exigera, dès maintenant, des mutations importantes des collèges, tant au plan pédagogique qu'au plan administratif.

L'enseignement des arts, celui de la musique en particulier, nécessite des actions à court terme. Il est urgent que des ententes sérieuses interviennent entre les ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles.

La clientèle féminine n'a pas reçu toute l'attention nécessaire au collégial. Les attitudes sexistes ne régressent que bien lentement. Les choix d'orientation sont encore trop liés aux stéréotypes traditionnels. Les efforts consentis pour les femmes adultes méritent d'être accentués. Il conviendra aussi de viser à rétablir un équilibre entre hommes et femmes dans les divers corps d'emploi.

Quant au développement des collèges, face au plafonnement des clientèles et des ressources, il devra être orienté vers la qualité de l'enseignement et de la gestion.

L'administration et la gestion des collèges ont retenu l'attention de la Commission tout au long de l'année. Son commentaire sur le Livre blanc lui a permis une bonne réflexion, mais elle estime qu'il y a là un sujet d'étude important pour les prochaines années. Dans une analyse d'ensemble du management des collèges, l'étude de la situation des cadres ne devrait pas être oubliée.

En somme, les collèges ont connu une année de réalisations intéressantes qui assurent le progrès du réseau. Des besoins persistent: ils sont étroitement liés à la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

---

#### **Autres travaux**

Après la parution de l'énoncé de politique dans le document *Les collèges du Québec*, en octobre 1978, la Commission a procédé à une analyse minutieuse des projets du gouvernement. Elle a d'abord soumis au Conseil un projet d'avis portant sur l'intention du ministre de l'Éducation de procéder à la création d'un Conseil des collèges. L'analyse de l'ensemble du Livre blanc a donné lieu à un long commentaire, intitulé *Rapport d'étude du projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP*, soumis au Conseil, adressé au ministre en avril et rendu public en juin 1979.

---

### **LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

#### **Réunions**

La Commission de l'enseignement supérieur a tenu neuf réunions régulières totalisant douze jours et demi. En outre, la plupart des membres ont participé à l'une ou l'autre des quinze séances d'études et de planification qui ont eu lieu.

---

**Visites et consultations**

En vue de la préparation de ses rapports destinés au Conseil, la Commission s'est rendue à Rimouski. Par ailleurs, elle a procédé à des consultations auprès de quelques experts sur des questions particulières.

**Visite**

Les 2 et 3 novembre 1978, dans le cadre de plusieurs tables rondes tenues à Rimouski, les membres ont pu rencontrer quelque trente personnes, soit de l'Université du Québec à Rimouski, soit des établissements d'autres niveaux d'enseignement et des organismes socio-économiques de la région.

**Consultations**

En mars et avril 1979, la Commission a rencontré des experts pour discuter de la recherche industrielle et de la recherche universitaire. D'autre part, elle a confié à un agent de recherche le soin de réaliser une analyse de contenu d'un certain nombre de documents relatifs à la formation fondamentale de l'étudiant au premier cycle universitaire.

---

**État et besoins de l'éducation**

Au cours de l'année 1978-1979, une très large partie des travaux de la Commission de l'enseignement supérieur a porté sur les deux sujets suivants: la fonction sociale de l'université, la formation fondamentale de l'étudiant au premier cycle. En vue de la préparation des rapports qu'elle a transmis au Conseil, la Commission a analysé une abondante documentation et rencontré de nombreuses personnes de divers milieux.

Le premier des rapports soumis au Conseil s'intitule *Pour un renouveau de la fonction sociale de l'université*. Il comprend deux parties principales: fonction sociale exercée traditionnellement par l'université et problèmes actuels, dimensions d'un renouveau et moyens à retenir. Des statistiques et un essai de définition de certains concepts sont présentés en appendice.

Le second rapport a pour titre *L'étudiant au premier cycle universitaire et la formation fondamentale*. Dans une première partie, on trouve un bref bilan de la réflexion entreprise au Québec et ailleurs sur la question, de même qu'un énoncé de problématique. En deuxième partie, après avoir insisté sur les exigences et contraintes qui marquent la formation de l'étudiant, la Commission pose un certain nombre de jalons pour définir et réaliser la formation fondamentale. En appendice, on présente une bibliographie et le rapport de l'analyse du contenu d'un certain nombre de documents.

---

**Autres travaux**

En janvier 1979, la Commission soumettait au Conseil supérieur ses commentaires sur le Livre blanc intitulé *Les collèges du Québec, nouvelle*

*étape.* En février, elle transmettait au Conseil un court texte portant sur le rôle du CSE et celui d'autres organismes consultatifs en éducation.

Par ailleurs, à la suite de nombreuses réunions et consultations, la Commission présentait, en juin 1979, ses commentaires sur le Livre vert *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*. Elle y abordait des questions telles que les finalités de la recherche, la démocratisation de la recherche, le rôle du gouvernement, la recherche à l'université et dans d'autres secteurs (notamment au niveau collégial), l'évaluation.

## LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

---

**Réunions** La Commission de l'éducation des adultes a tenu dix réunions totalisant dix-huit jours et demi.

---

**Visites et consultations** Au cours de l'année 1978-1979, la Commission de l'éducation des adultes a procédé à trois démarches formelles de consultation, en plus des contacts assidus qu'assure chacun des membres dans son milieu d'origine.

À sa réunion d'octobre, la Commission a reçu quelques représentants du Comité responsable de la table provinciale des responsables de l'éducation des adultes des Commissions scolaires du Québec (TREAQ). Les cinq points suivants ont fait l'objet des échanges: les relations de TREAQ avec les organismes extérieurs aux Commissions scolaires; le rapport 1977-1978 de la Commission de l'éducation des adultes; le projet du gouvernement du Québec sur les collèges; le programme d'activités de la Commission pour l'année 1978-1979; les relations entre TREAQ et la Commission pour la promotion de l'éducation des adultes.

Le président et un autre membre de la Commission ont participé à la mission du Conseil supérieur à Rimouski au début de novembre.

En avril 1979, la Commission a tenu sa réunion à Sherbrooke et a rencontré cinq catégories d'organismes scolaires et extra-scolaires de la région de l'Estrie. Ces rencontres avaient pour but de recueillir des données sur la situation de l'éducation des adultes telle que vécue et perçue par des organismes du milieu, et de consulter ces organismes sur l'utilisation des ressources scolaires par les associations volontaires.

---

**État et besoins de l'éducation** Dans son rapport 1978-1979, la Commission de l'éducation des adultes vise avant tout l'amorce d'un échange qui devrait servir à la préparation d'un futur rapport-synthèse sur l'état et les besoins de l'éducation des adultes au Québec.

Ce rapport d'étape, en quatre chapitres, présente les nouvelles orientations de la Commission, le bilan de ses avis et recommandations, les principaux éléments de son cadre de référence et quelques besoins ou problèmes étudiés cette année par la Commission.

Le premier chapitre traite des nouvelles orientations que la Commission a adoptées après une analyse de son expérience et de sa fonction. Elle entend désormais assurer une présence organisée et continue aux différents milieux de l'éducation des adultes et suivre une démarche ouverte, de façon à ce que les principaux éléments de son cadre de référence soient progressivement explicités et mieux connus.

La perspective de l'élaboration d'une politique québécoise de l'éducation des adultes a conduit la Commission à dresser le bilan de ses interventions. C'est l'objet du deuxième chapitre.

L'examen des recommandations antérieures et de leur pertinence actuelle a permis de mettre en évidence cinq éléments majeurs d'une politique québécoise de l'éducation des adultes :

- La Commission rappelle que cette politique dépasse la compétence du ministère de l'Éducation, qu'elle doit relever de l'ensemble du gouvernement, qu'elle commande une consultation élargie, que son administration doit être assurée par une instance qui transcende tous les ministères.
- Cette politique devra respecter le caractère spécifique d'une population d'étudiants adultes, en priorité les moins favorisés, à l'intérieur du système scolaire. À l'extérieur de ce système, elle devra reconnaître et soutenir les groupes qui ont créé diverses pratiques éducatives pour satisfaire des besoins différents.
- Cette politique devra résoudre quelques problèmes majeurs en regard de différents types de formation. Elle devra résorber la distance entre la formation générale et la formation professionnelle; rapatrier au ministère de l'Éducation les services d'aide personnelle, tout en donnant au ministère du Travail les moyens d'effectuer la recherche des besoins et l'évaluation post-formation; consacrer et préciser l'orientation du service à la collectivité des institutions scolaires en formation socio-culturelle et en animation communautaire.
- Cette politique devra reconnaître au plan des méthodes et des ressources de formation, l'expérience de l'adulte, l'application d'une pédagogie de situation, l'utilisation de techniques d'apprentissage variées, la participation de l'adulte à toutes les phases du processus de formation.
- Cette politique devra allouer plus de ressources à la recherche. Elle devra surtout dans un premier temps coordonner et planifier celles qui existent déjà.

Dans un troisième chapitre, la Commission soumet à l'échange et à la critique les principaux éléments de son cadre de référence. Elle insiste sur la nécessité d'approfondir et d'articuler l'idée d'éducation permanente par une analyse des problèmes que voudrait résoudre cette idée généreuse et par une recherche des conditions essentielles d'une éduca-

tion qui soit facteur de développement autonome, individuel et collectif.

Un dernier chapitre est consacré à l'étude de quelques éléments de l'état et des besoins de l'éducation des adultes au Québec: le financement des organismes volontaires d'éducation populaire, le fouillis administratif de la formation professionnelle des adultes, l'éducation populaire dans les organismes scolaires et extra-scolaires et la reconnaissance des acquis de formation.

La Commission invite enfin les différents milieux de l'éducation des adultes et les instances gouvernementales à poursuivre en ces matières une recherche commune.

---

**Autres travaux**

Au cours de l'année 1978-1979, la Commission a préparé et adopté un texte sur les orientations qu'elle entend suivre désormais dans l'exécution de sa mission consultative et sur les moyens à prendre pour respecter ces orientations.

Deux avis ont été préparés et acheminés au Conseil supérieur qui les a adoptés et diffusés. Le premier portait sur «les organismes volontaires d'éducation populaire en difficulté»; le deuxième, sur «le fouillis administratif de la formation professionnelle des adultes».

En début d'année la Commission commandait un examen de la littérature sur la reconnaissance des acquis de formation. Elle voulait ainsi définir en quels domaines sa contribution pourrait être des plus utiles en cette matière où s'observent plusieurs besoins et problèmes, particulièrement chez les adultes. L'étude du document final est reportée au programme d'activité de 1979-1980.

### **III**

## **COMPOSITION DES ORGANISMES DU CONSEIL ET EFFECTIFS DU SECRÉTARIAT**



## LE CONSEIL

**Nominations** M. Jean-M. Beauchemin a été nommé membre pour un deuxième mandat expirant le 31 août 1982, et président du Conseil jusqu'au 31 août 1980.

Quatre nouveaux membres ont été nommés pour un premier mandat expirant le 31 août 1982, soit:

- M. Guy Boulizon
- Mme Monique Vézina-Parent
- Soeur Jeannine Savoie
- M. Jean Proulx

en remplacement de monsieur Bernard Bonin, mesdames Madeleine Ryan et Constance Middleton-Hope et monsieur Jules Lord, respectivement, dont les mandats sont expirés;

Monsieur Olivier Hudon a été nommé membre du Conseil pour compléter le mandat de M. Jacques Villeneuve devant expirer le 31 août 1980.

### Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Jean-M. Beauchemin	Président du CSE	Sillery	1978-1982 (2e)
Sylvester F. White	Vice-président du CSE	Sillery	1978-1979 (1er)
Hélène Pelleuier-Baillargeon	Écrivain et journaliste	Montréal	1977-1981 (1er)
Alexandre Beaulieu	Président de la Firme Alexandre Beaulieu Inc.	Québec	1976-1980 (1er)
Lucile Bérubé	Secrétaire générale de la Fédération des comités de parents	Jonquière	1977-1981 (1er)
Guy Boulizon	Professeur au département d'histoire de l'Art de l'Université de Montréal	Outremont	1978-1982 (1er)
Garth Elliott Bulmer	Président du Comité protestant Directeur conjoint du Centre Tyndale/St-Georges	Montréal	1978- *
Linus Cassidy	Directeur général adjoint de la Commission scolaire Baldwin-Cartier	Dollard-des-Ormeaux	1976-1980 (2e)

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
E. George Cochrane	Directeur adjoint des programmes au Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal	Montréal	1975-1979 (1er)
Gaëtan Daoust	Professeur à l'Université de Montréal	Eastman	1976-1980 (1er)
Paul-Émile Gingras	Directeur du Service d'étude et de recherche du Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation	Montréal	1976-1980 (2e)
Olivier Hudon	Vice-président à la Banque Canadienne Nationale	Sainte-Foy	1978-1980 (1er)
John C.T. Jutison	Enseignant à la Commission scolaire régionale Clâteauguay Valley	Dewittville	1976-1980 (1er)
Jeanne L. Lafrenière	Présidente de l'Association des C.S. du Centre du Québec	Drummondville	1975-1979 (1er)
Jacques Lemaire	Étudiant à l'Université du Québec à Montréal	Montréal	1977-1981 (1er)
Arthur Lerner	Économiste	Montréal	1975-1979 (2e)
Azilda Marcland	Animatrice sociale	L'Ange-Gardien (Comté de Rivière)	1975-1979 (2e)
Jacques Mathieu	Conseiller en administration	Sillery	1977-1981 (1er)
Jean-Guy Nadeau	Professeur de littérature à l'Université du Québec à Rimouski	Rimouski	1975-1979 (2e)
Monique Vézina-Parent	Présidente des organismes familiaux associés du Québec	Rimouski	1978-1982 (1er)
Marcel Pepin	Conseiller spécial à la Confédération des syndicats nationaux	Montréal	1977-1981 (1er)
Jean Proulx	Professeur au Collège Ahuntsic	Saint-Sulpice	1978-1982 (1er)
Jeannine Savoie	Professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières	Trois-Rivières	1978-1982 (1er)
Paul Tremblay	Président du Comité catholique	Québec	1975- *

Nom	Fonction	
<i>Membres adjoints d'office</i>		
Jacques Girard	Sous-ministre de l'Éducation	
André Rousseau	Sous-ministre associé de foi catholique	Jusqu'en septembre 1978
Ernest R. Spiller	Sous-ministre associé de foi protestante	En fonction depuis le 4 janvier 1979
<i>Secrétaires conjoints</i>		
Jacques Lamarche		En poste jusqu'en mars 1979
Raymond Paré		
* Les présidents des Comités catholique et protestant sont membres d'office du Conseil, durant tout le temps qu'ils sont présidents de leur Comité respectif.		

## LE COMITÉ CATHOLIQUE

**Nominations** Trois membres ont accepté un second mandat expirant le 31 août 1981, soit:

- M. Paul Tremblay, représentant des autorités religieuses;
- M. Antonin Boisvert, représentant des parents;
- M. Maurice Bouchard, représentant des éducateurs.

Trois nouveaux membres ont été nommés pour combler les vacances produites au sein du Comité:

- M. Aurèle Beauregard, représentant des autorités religieuses, en remplacement de Mgr Lucien Beauchamp (fin de mandat), pour un premier mandat se terminant le 31 août 1981;
- Mme Denise Hébert, représentante des parents en remplacement de Mme Rita Dionne (fin de mandat), pour un premier mandat se terminant le 31 août 1981;
- M. Guy Lessard, représentant des éducateurs, en remplacement de M. Raymond Brodeur (démission), pour un premier mandat se terminant le 31 août 1979.

**Composition**

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
<i>Représentants des autorités religieuses</i>			
Paul Tremblay	Président du Comité catholique	Charlesbourg	1978-1981 (2e)*
Aurèle Beauregard	Directeur de l'Office d'éducation du Diocèse de Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	1978-1981 (1er)
Bertrand Blanchet	Évêque de Gaspé	Gaspé	1977-1980 (2e)
Douglas Daniel	Curé de la paroisse Sainte-Famille à Richmond	Richmond	1977-1980 (2e)
Pascal Parent	Recteur de l'Université du Québec à Rimouski	Rimouski	1976-1979 (1er)
<i>Représentants des parents</i>			
Antonin Boisvert	Vice-recteur aux Communications à l'Université du Québec à Montréal	Saint-Lambert	1978-1981 (2e)
Estelle Gobeil	Membre du bureau de direction à la F.C.S.C.Q.	La Patrie	1977-1980 (2e)
Denise Hébert	Conseillère en animation au Petit Séminaire de Québec	Sainte-Foy	1978-1981 (1er)
Fleurette D.-Legault		Dorion	1976-1979 (1er)
Viateur Ravary	Pré-retraite	Montréal	1976-1979 (2e)
<i>Représentants des éducateurs</i>			
Maurice Bouchard	Conseiller pédagogique en enseignement religieux et moral et en pastorale à la C.S.R. Honoré-Mercier	Saint-Jean	1978-1981 (2e)
Noëlla Crépeau-Clermont	Professeur à l'École Joseph-François-Perreault de la C.E.C.M.	Rosemont	1979-1980 (1er)
Jean-Paul Desbiens	Provincial des Frères Maristes de la Province de Desbiens	Desbiens	1976-1979 (2e)
Thomas A. Francoeur	Directeur du département des études catholiques à la Faculté des Sciences de l'éducation de l'Université McGill	Montréal	1977-1980 (2e)

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Guy Lessard	Directeur des services éducatifs à la C.S.R. de l'Amiante	Thetford-Mines	1978-1979 (1er)
<i>Membre d'office</i>			
—	Sous-ministre associé de foi catholique		
<i>Secrétaire</i>			
Guy Mallette			
* M. Tremblay termine son mandat en 1981 comme membre du Comité catholique, et en 1980 comme président.			

## LE COMITÉ PROTESTANT

**Nominations** Mme Hilda Argue, M. Harry W. Brown et le professeur Paul Garnet ont été nommés membres pour un deuxième mandat expirant le 31 août 1981.

Deux nouveaux membres ont été nommés pour un premier mandat expirant le 31 août 1981, soit:

- Mme Patricia Crossley
- Mme Constance Middleton-Hope

en remplacement respectivement de monsieur Wallace J. Saad, qui a démissionné le 16 décembre 1977, et du professeur Francis W. Slingerland dont le mandat est expiré. Le mandat de madame Helena Bennett-Clark qui expirait le 31 août 1979 n'a pas été comblé.

### Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Garth E. Bulmer	Président Directeur conjoint Centre Tyndale/St. Georges	Montréal	1976-1979 (1er)
Hilda Argue	Enseignante École Dorset	Baie d'Urfé	1978-1981 (2e)
J. Arthur Boorman	Professeur Faculté des sciences religieuses, Université McGill	Beaconsfield	1976-1979 (2e) (Jusqu'au 15 décembre 1978)

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Harry W. Brown	Enseignant École secondaire Alexander Galt	Sherbrooke	1978-1981 (2e)
Patricia Crossley	Directrice École Village des Jeunes	Laval-sur-le-Lac	1978-1981 (1er)
Paul Garnet	Professeur Département de Théologie, Université Concordia	Montréal Ouest	1978-1981 (2e)
Gérard Gautier	Éditeur de CREDO Église unie du Canada	Brossard	1977-1980 (2e)
Marion Jefferies	Enseignante École secondaire Saguenay Valley	Arvida	1976-1979 (2e) (Jusqu'au 20 janvier 1979)
Gwen Lord	Directrice École secondaire Northmount	Montréal	1976-1979 (2e)
Constance Middleton-Hope	Secrétaire générale Commission scolaire Lakeshore	Hudson Heights	1978-1981 (1er)
David Oliver	Pasteur Paroisse de St-Jean d'Iberville	Saint-Jean	1977-1980 (1er)
Jolin N. Parker	Directeur exécutif adjoint Québec Association of School Administrators et écrivain	Montréal	1977-1980 (1er)
Daniel C. Racine	Directeur national de la Société biblique canadienne, secteur francophone	Longueuil	1977-1980 (1er)
Frances B. Wright	Conseillère pédagogique Commission scolaire Lakeshore	Pierrefonds	1977-1980 (2e)
Un siège vacant	—		
<i>Membre adjoint d'office</i>			
Ernest R. Spiller	Sous-ministre associé de foi protestante		En fonction depuis le 4 janvier 1979
<i>Secrétaire</i>			
Harry Kuntz			

## COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

---

**Nominations** ● M. Jean Proulx a été nommé président de la Commission le 11 janvier 1979 en remplacement de M. Jacques Mathieu qui a démissionné le 27 septembre 1978.

● Quatre nouveaux membres ont été nommés pour un premier mandat se terminant le 31 août 1981, soit:

M. Charles Bensabath

Mme Mona-Josée Gagnon

M. Thomas R. Matthews

Mme Diane St-Michel

en remplacement de M. Robert A. Lavers, Mme Madeleine Dubuc, M. Matthew Craig, Mme Michèle T.-De Guire, respectivement, dont les mandats sont expirés.

● M. Victor Lavoie a été nommé membre de la Commission pour compléter le mandat de M. Jean-Pierre Jomphe devant se terminer le 31 août 1979.

● MM. Claude Marineau et Patrice Turcotte ont reçu un second mandat devant expirer le 31 août 1981.

### Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Jean Proulx (président)	Professeur, Collège Ahuntsic	Saint-Sulpice	1978-1979*
Charles Bensabath	Professeur, Westmount High School, Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal	Montréal	1978-1981 (1er)
Marielle Cyr-Therrien	Spécialiste en musique École Saint-Martin, Commission scolaire de Malartic	Rivière-Héva	1977-1980 (1er)
Guy Fortin (vice-président)	Directeur des services de l'enseignement et des services personnels aux élèves, Commission scolaire de Jonquière	Jonquière	1976-1979 (2e)

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Mona-Josée Gagnon	Sociologue, Service de recherche, F.T.Q.	Montréal	1978-1981 (1er)
Pauline Gagnon	Enseignante à la maternelle, École Cardinal-Roy	Trois-Rivières	1976-1979 (1er)
Victor Lavie	Principal, École Saint-Joseph, Commission scolaire des Laurentides	Sainte-Adèle	1978-1979 (1er)
Denise Lepitre	Psychologue et responsable du service de consultation et d'animation, Commission scolaire la Jeune Lorette	Sainte-Foy	1977-1979 (1er)
Claude Marineau	Conseiller pédagogique en sciences de la nature à l'élémentaire, C.E.C.M.	Montréal	1978-1981 (2e)
Thomas Robert Matthews	Directeur des services de l'enseignement, Commission scolaire de Lennoxville	North Hatley	1978-1981 (1er)
Margaret Renaud	Principale adjointe, Wilder Penfield School, Commission scolaire Baldwin-Carrier	Pointe-Claire	1976-1979 (1er)
Joachim Robinson	Principal adjoint, École Notre-Dame-de-la-Paix, Commission scolaire La Neigette	Rimouski	1976-1979 (1er)
Madeleine St-Amour-Gaudreau	Professeur de techniques de garderie, Collège Marie-Victorin	Montréal	1976-1979 (2e)
Diane St-Michel	Directrice générale, Couvent des Ursulines	Charlesbourg	1978-1981 (1er)
Parice Turcotte	Vice-Doyen aux études de 1er cycle, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	Québec	1978-1981 (2e)
<i>Coordonnateur</i>			
Michel Gagné			

\* Le président est un membre du Conseil nommé à la présidence d'une Commission pour un mandat d'un an renouvelable pendant la durée de son mandat au Conseil

## COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

**Nominations** Mme Jeanne L. Lafrenière a été nommée présidente de la Commission pour un deuxième mandat expirant le 31 août 1979.

Trois anciens membres ont été nommés pour un second mandat expirant le 31 août 1981, soit:

- M. Pierre-Paul Asselin
- Mme Joan Fitzpatrick
- Mme Gisèle Harrisson

Cinq nouveaux membres ont été nommés pour un premier mandat expirant le 31 août 1981, soit:

- M. Gilles Gagnon
- M. Jean-Maurice Lamy
- M. Robert McConnachie
- Mme Liette Monat
- M. Pierre-Yves Paradis

en remplacement de MM. John Jared, Marcel Lavoie, Robert Miller, Réjean Simard et Gérard Tousignant dont les mandats sont expirés.

M. Richard Laplante a été nommé pour compléter le mandat de M. Roger Ferragne, démissionnaire, devant expirer le 31 août 1979.

### Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Jeanne L. Lafrenière (présidente)	Membre du Conseil de la Commission scolaire de Drummondville et du bureau de direction de la Fédération des commissions scolaires catholiques de Québec	Drummondville	1978-1979*
Gilles Pajuel (vice-président)	Coordonnateur des services communautaires de l'éducation des adultes, Commission scolaire Jérôme-Le-Royer	Laval	1976-1979 (1er)
Pierre-Paul Asselin	Responsable de l'information et de la planification, Collège de Jonquière	Jonquière	1978-1981 (2e)

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Roger Ferragne	Directeur général des relations industrielles, Pâtes et Papiers, Consolidated Bathurst Ltd.	Montréal	1978-1979 (1er) (jusqu'au 19 septembre 1978)
Joan Fitzpatrick	Conseiller pédagogique pour l'enseignement en milieux défavorisés, Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal	Westmount	1978-1981 (2e)
Gilles Gagnon	Directeur des services de l'enseignement, Commission scolaire régionale Clauveau	Neufchâtel	1978-1981 (1er)
Gisèle G. Harrison	Parent	Matane	1978-1981 (2e)
Joan Lafortune	Commissaire, Régionale de Chambly	Saint-Lambert	1977-1980 (2e)
Jean-Maurice Lamy	Professeur de philosophie, Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Montréal	1978-1981 (1er)
Richard Laplante	Administrateur de l'imprimerie Laplante et Langevin	Saint-Lambert	1978-1979 (1er) (depuis le 7 décembre 1978)
Claude Legault	Professeur, Commission scolaire des Mille-Îles, École secondaire Curé-Antoine-Labelle	Saint-Eustache	1977-1979 (1er)
J. Robert McConnachie	Directeur adjoint, Eastern Township Regional School Board	Lennoxville	1978-1981 (1er)
Liette Monat	Adjoint aux Affaires professionnelles, Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec	Laval	1978-1981 (1er)
Pierre-Yves Paradis	Directeur de la coordination des études de 1er cycle, Université du Québec	Beaumont	1978-1981 (1er)
Bernard Proulx	Directeur de la vie étudiante, Séminaire Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	1976-1979 (1er)
Paul-Henri Tremblay	Professeur, Polyvalente de Jonquière	Jonquière	1977-1980 (2e)
<b>Coordonnateur</b>			
Jean-Pierre Lamoureux			

\* Le président est un membre du Conseil nommé à la présidence d'une Commission pour un mandat d'un an renouvelable pendant la durée de son mandat au Conseil.

## COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

**Nominations** Madame Azilda Marchand a été nommée présidente de la Commission de l'enseignement collégial pour un 8e mandat expirant le 31 août 1979.

Quatre membres ont été nommés pour un second mandat expirant le 31 août 1981, soit:

- Mme Simone Ferland
- M. Pierre Imbeau
- Mme Raymonde Marinier
- Mme Gisèle Raymond

Quatre nouveaux membres ont été nommés pour un premier mandat expirant le 31 août 1981, soit:

- M. Armand Brassard
- M. Yvon Caouette
- M. Claude Simard
- M. Serge Thériault

en remplacement de Messieurs André-J. Bérard, Jacques Laforest, L. Gonzague Langlois et William Young, dont les mandats sont expirés.

Madame Raymonde Villemure a été nommée membre de la Commission pour compléter le mandat de Madame Lyse Côté devant expirer le 31 août 1979.

### Composition

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Azilda Marchand présidente	Animatrice sociale	Rouville	1978-1979*
Jacques Bachand	Doyen des études de 1er cycle, Université du Québec à Chicoutimi	Chicoutimi	1976-1979 (1er)
Claude Beauregard	Directeur général de la Chambre de commerce de Montréal	Montréal	1977-1979 (1er) jusqu'au 22 avril 1979
Armand Brassard	Ingénieur conseil	Val-d'Or	1978-1981 (1er)

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Yvon Caouette	Directeur des services pédagogiques, Collège régional de la Côte Nord	Pointe-Lebel	1978-1981 (1er)
Simone Ferland	Aide pédagogique individuelle, Collège régional Bourgettemin	Saint-Hyacinthe	1978-1981 (2e)
Pierre Imbeau	Professeur, Externat Sacré-Coeur de Rosemère	Bois-Briand	1978-1981 (2e)
André E. Le Blanc	Coordonnateur des services aux étudiants, Collège régional Champlain, Campus Saint-Lambert	Saint-Lambert	1976-1979 (1er)
Sylvio Lebrun	Responsable du service psychologie-orientation, CEGEP de Sherbrooke	Sherbrooke	1977-1980 (2e)
Raymonde Marinier	Professeur, Université de Montréal, Faculté de pharmacie	Montréal	1978-1981 (2e)
Gisèle Raymond	Secrétaire générale, Fédération des associations de parents des CEGEP	Sainte-Foy	1978-1981 (2e)
Lise Riopelle	Conseillère en éducation, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	Ville d'Ajoua	1977-1980 (2e)
Claude Simard	Professeur en techniques métallurgiques, CEGEP de Trois-Rivières	Pointe-du-Lac (Maskinongé)	1978-1981 (1er)
Serge Thériault	Professeur en techniques humaines, CEGEP de Rimouski	Rimouski	1978-1981 (1er)
Raymonde Villemure	Étudiante	Sainte-Foy	1978-1979 (1er)
<i>Coordonnateur</i>			
Claude Thérien			
* Le président est un membre du Conseil nommé à la présidence d'une Commission pour un mandat d'un an renouvelable pendant la durée de son mandat au Conseil.			

## COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

**Nominations** M. Paul-Émile Gingras a été nommé président de la Commission pour un quatrième mandat.

Cinq nouveaux membres ont été nommés pour un premier mandat, soit:

- Mlle Louise Bourgault
- M. Guy Bourgeault
- M. Wilfrid Gariépy
- M. Gilles Lane
- M. Christopher I.H. Nicholl

en remplacement de M. Manuel G. Batshaw, M. René J.-A. Lévesque, M. Michel Plourde, M. Roger Hébert et M. Cyril Blaise O'Keefe.

Par ailleurs, les personnes suivantes ont été nommées pour un deuxième mandat:

- M. Benoît Daigle
  - M. Marcel Sénéchal
  - M. Antoine Sirois
- 

**Démissions** Au cours de l'année, trois personnes ont présenté leur démission: Mlle Louise Bourgault (8 janvier 1979), Mme Line Ross (24 janvier 1979), M. Christopher I.H. Nicholl (27 avril 1979).

### Composition

---

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Paul-Émile Gingras (président)	Directeur du service d'étude et de recherche, Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation	Montréal	1978-1979*
Benoît Daigle (vice-président)	Vice-doyen, Famille des sciences sociales et de l'administration, Université du Québec à Trois-Rivières	Trois-Rivières	1978-1981 (2e)
Claudine Bouchard-Hudon	Éducatrice	Chicoutimi	1977-1979 (1er)

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Louise Bourgault	Coordonnateur de l'enseignement secondaire et post-secondaire, Commission scolaire Kativik	Montréal	1978-1981 (1er) (jusqu'au 8 janvier 1979)
Guy Bourgeault	Doyen de la Faculté d'éducation permanente, Université de Montréal	Laval	1978-1981 (1er)
Errol Fréchette	Directeur administratif, Conseil interprofessionnel du Québec	Saint-Lambert	1976-1979 (1er)
Wilfrid Gariépy	Directeur des services pédagogiques, Collège Buis-de-Boulogne	Montréal	1978-1981 (1er)
Gilles Lane	Professeur de philosophie, Collège Lallèche et Université Laval	Trois-Rivières	1978-1980 (1er)
Jocelyne Pellerin-Massicotte	Étudiante, Université Laval	Rimouski	1976-1979 (1er)
Francine McKenzie	Directrice de la planification de la recherche et du développement, Télé-Université	Saint-Jean-Christostome	1976-1979 (1er)
Christopher I.H. Nicholl	Principal et vice-chancellor, Université Bishop's	Lennoxville	1978-1981 (1er) (jusqu'au 27 avril 1979)
Claude Quiviger	Directeur général, Centre Mariebourg	Montréal-Nord	1976-1979 (1er)
Lise Ross	Professeur, Département d'information et de communication, Université Laval	Saint-Apollinaire	1976-1979 (1er) (jusqu'au 24 janvier 1979)
Marcel Sénéchal	Directeur général, Centre local de services communautaires Basse-Ville	Charlesbourg	1978-1981 (2e)
Antoine Sirois	Vice-doyen, Faculté des Arts, Université de Sherbrooke	Sherbrooke	1978-1981 (2e)
<b>Coordonnateur</b>			
René-E. Pelletier			

\* Le président est un membre du Conseil nommé à la présidence d'une Commission pour un mandat d'un an renouvelable pendant la durée de son mandat au Conseil.

## COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

---

**Nominations** M. Gaëtan Daoust a été nommé président de la Commission pour un premier mandat.

Trois nouveaux membres ont été nommés pour un premier mandat, soit:

- M. Jean-Pierre Bélanger
- M. Gérard-A. Pelletier
- Mme Madeleine Préclaire

en remplacement de M. J.-Pierre Brunet, Mme Inès Ethier et Mlle Anne Adams.

Les personnes suivantes ont été nommées pour un second mandat:

- Mme Madeleine Blais
  - M. Jean-Claude Blanchette
  - M. Magella Lavoie
  - Mme Lucie Marchessault-Lussier
  - Mme Aline Pitre
- 

**Démissions** Au cours de l'année, deux personnes ont donné leur démission: M. Nahum Ravel (le 6 novembre 1978) et M. Jean-Pierre Bélanger qui n'a pas occupé son poste.

### Composition

---

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Gaëtan Daoust (président)	Professeur à l'Université de Montréal	Eastman — Québec	1978-1979*
Madeleine Blais (vice-présidente)	Chargée de recherche à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	Sherbrooke	1978-1981 (2e)
J.-Claude Blanchette	Directeur du Service éducation et information de l'Union des producteurs agricoles	Brossard	1978-1981 (2e)
Charles-Henri Boueher	Directeur du Service de l'éducation des adultes C.S.R. Chaudière	Beauceville-est	1977-1980 (1er)

---

Nom	Fonction	Lieu de résidence	Durée du mandat (1er ou 2e mandat)
Daniel Campeau		Saint-Charles de Bellechasse	1977-1980 (1er)
Claude Jutras	Directeur général Les jeunes entreprises du Québec, inc.	Calixa-Lavallée (Verchères)	1977-1980 (1er)
Marcel Landry	Directeur de service à la Direction générale de la mise en valeur des ressources humaines au ministère de la Fonction publique	Neufchâtel	1976-1979 (2e)
Magella Lavoie	Président du chantier coopératif Ferland-Boileau	Port-Alfred	1978-1981 (2e)
Lucie Marchessault-Lussier	Coordonnatrice d'un projet spécial à l'A.F.E.A.S.	Lachine	1978-1981 (2e)
Gérard-A. Pelletier	Directeur du Service d'accueil à l'Université Laval	Sainte-Foy	1978-1981 (1er)
Aline Pitre	Maitresse de maison	Hauterive	1978-1981 (2e)
Madeleine Préclaire	Professeur au Collège Jean-de-Bréboeuf	Montréal	1978-1981 (1er)
Nalium Ravel	Directeur du Centre Saidye Bronfman	Montréal	1978-1980 (1er)
Robert Routhier	Directeur général à l'éducation permanente de l'Université de Sherbrooke	Sherbrooke	1977-1980 (1er)
<i>Coordonnateur</i>			
Bernard Audez			En poste jusqu'en décembre 1978

\* Le président est un membre du Conseil nommé à la présidence d'une Commission pour un mandat d'un an renouvelable pendant la durée de son mandat au Conseil.

## EFFECTIF DU SECRÉTARIAT

L'effectif autorisé comprenait pour 1978-1979, trente-six (36) postes, dont un à titre d'employé occasionnel. Grâce à des ententes avec le ministère de l'Éducation, le Conseil bénéficiait aussi des services de deux autres fonctionnaires.

Cadres	4
Adjoints aux cadres	4
Professionnels	11
Employés de bureau	16
Occasionnel	1
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>

### Répartition du personnel du secrétariat

#### I — Direction

Président et directeur général	Jean-M. Beauchemin
Vice-président et directeur général adjoint	Sylvester F. White
Conseiller à la direction	Kenneth Annett
Directeur de la gestion et du fonctionnement	Jean-R. Deronzier
Directeur des communications	Bernard Dagenais (jusqu'en septembre 1978) Jean-R. Deronzier (par interim jusqu'en mars 1979) Jacques Lamarche (depuis mars 1979)
Directeur de la recherche	Claude Fortier

#### II — Secrétariat

Secrétaire conjoint du Conseil	Jacques Lamarche (jusqu'en mars 1979)
Secrétaire conjoint du Conseil	Raymond Paré
Secrétaire du Comité catholique	Guy Mallette
Secrétaire du Comité protestant	Harry Kuntz

Coordonnateur de la Commission de l'enseignement élémentaire	Michel Gagné
Coordonnateur de la Commission de l'enseignement secondaire	Jean-Pierre Lamoureux
Coordonnateur de la Commission de l'enseignement collégial	Claude Therrien
Coordonnateur de la Commission de l'enseignement supérieur	René E. Pelletier
Coordonnateur de la Commission de l'éducation des adultes	Bernard Audet (jusqu'en décembre 1978)
<b>III — Recherche et traduction</b>	
Agent de recherche	Jean Durand
Agent de recherche	Michèle Vanier-Alfred (depuis août 1979)
Agent de recherche	Pierre Georgeault
Agent de recherche	Mireille Lévesque
Traducteur	Élizabeth Mackenzie
<b>IV — Gestion</b>	
Gestionnaire	Octavine Hudon
<b>V — Personnel de bureau</b>	
Agent de bureau	Romulus LeBel
Agent de bureau	Robert Pelchat
Secrétaire principale	Lucile Gagnon
Secrétaire	Denise Angers
Secrétaire	Marie-Andrée Ayotte
Secrétaire	Mariette Descombes
Secrétaire	Michelle C. Fernandez
Secrétaire	Pauline Renaud
Secrétaire (Montréal)	vacant
Sténographe	Louise Bisson
Sténographe	Jeannette Gosselin
Sténographe	Line Lachance

<b>Sténographe</b>	<b>Monique Laterreur</b>
<b>Sténographe</b>	<b>Sylvie Rauté</b>
<b>Sténographe</b>	<b>Lyne Roberge</b>
<b>Téléphoniste-réceptionniste (Montréal)</b>	<b>Albina Mériteau</b>



**IV  
BUDGET**



## Crédits autorisés pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978

### IDENTIFICATION DU PROGRAMME

	No	Titre
Programme	01	Administration générale
Élément	03	Consultation
Activité	01	Conseil supérieur de l'éducation

### INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE PROGRAMME 1978/79 (\$'000)

Super catégories Catégories et prêts	PROJETS					Total
	01	02	03	04	05	
No	Consult. et avis	Recher- che	Communi- c.	Règém. et appr.	Direction et sec.	
<b>1 FONCTIONNEMENT</b>						
01 Traitements	260,1	164,2	70,3	91,1	195,5	781,2
02 Autres rémunérations					8,9	8,9
03 Communications	26,7	10,7	27,4	13,9	24,9	103,6
04 Services	282,2	155,5		115,0	2,6	555,3
05 Entretien					0,2	0,2
06 Loyers	0,3		11,8	0,3	11,8	24,2
07 Fournitures			4,8		5,5	10,3
11 Autres dépenses					1,1	1,1
12 Service de la dette						
<b>1 SOUS-TOTAL</b>	<b>569,3</b>	<b>330,4</b>	<b>114,3</b>	<b>220,3</b>	<b>250,5</b>	<b>1 484,8</b>
<b>2 CAPITAL</b>						
01 Traitements						
02 Autres rémunérations						
03 Communications						

04 Services						
06 Loyers						
07 Fournitures						
08 Matériel				5,5		5,5
09 Immobilisations						
11 Autres dépenses						
2 SOUS-TOTAL				5,5		5,5
3 TRANSFERT						
10 Transfert						
4 PRÊTS ET AVANCES						
13 Prêts et avances						
TOTAL	569,3	330,4	114,3	220,3	256,0	1 490,3
5 EFFECTIFS						
Employés permanents	13	6	3	4	9	35
Employés à temps partiel					1	1
5 Total (hommes-années)	13	6	3	4	10	36

## **ANNEXES**





## LOI SUR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

### A. Extrait des Lois refondues du Québec, chapitre C-60

- Conseil.** **1.** Un organisme, ci-après appelé «Conseil», est institué sous le nom de «Conseil supérieur de l'éducation».  
S.R. 1964, c. 234, a. 1.
- Membres.** **2.** Le Conseil est composé de vingt-quatre membres. Au moins seize doivent être de foi catholique, au moins quatre doivent être de foi protestante et au moins un doit n'être ni de foi catholique ni de foi protestante.  
S.R. 1964, c. 234, a. 2.
- Inéligibilité.** **3.** Les membres de l'Assemblée nationale ainsi que les personnes qui ne résident pas au Québec ne peuvent être membres du Conseil, de ses comités et commissions.  
S.R. 1964, c. 234, a. 3; 1968, c. 9, a. 79; 1969, c. 66, a. 1.
- Nominations par gouvernement.** **4.** Ving-deux membres du Conseil sont nommés par le gouvernement après consultation des autorités religieuses et des associations ou organisations les plus représentatives des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques.  
S.R. 1964, c. 234, a. 4.
- Durée d'office.** **5.** Ces membres sont nommés pour un mandat de quatre ans, sauf les premiers qui sont nommés cinq pour un an, cinq pour deux ans, six pour trois ans et six pour quatre ans.
- Vacances.** Toute vacance est comblée pour le reste du mandat du membre à remplacer.
- Limitation.** Dans tous les cas le mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.  
S.R. 1964, c. 234, a. 5.
- Membres *ex officio*.** **6.** Le président de chacun des deux comités du Conseil est d'office membre du Conseil.  
S.R. 1964, c. 234, a. 6.

Membres <i>ex officio</i> .	<b>7.</b> Le sous-ministre de l'éducation et les sous-ministres associés sont d'office membres adjoints du Conseil, mais n'ont pas droit de vote.
Renseignements.	Ils doivent transmettre au Conseil, à ses comités et commissions les renseignements disponibles que ceux-ci requièrent. S.R. 1964, c. 234, a. 7.
Président et vice-président.	<b>8.</b> Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président et un vice-président, l'un de foi catholique et l'autre de foi protestante.
Fonctions.	L'un et l'autre doivent consacrer à leurs fonctions au moins la moitié de leur temps. S.R. 1964, c. 234, a. 8.
Devoirs du Conseil.	<b>9.</b> Le Conseil doit: a) donner son avis au ministre de l'éducation sur les règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre; b) donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui défère; c) transmettre au ministre, qui le communique à la Législature, un rapport annuel sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation. S.R. 1964, c. 234, a. 9.
Pouvoirs du Conseil.	<b>10.</b> Le Conseil peut: a) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public, en matière d'éducation; b) soumettre au ministre des recommandations sur toute question concernant l'éducation; c) faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à la poursuite de ses fins; d) édicter pour sa régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement. S.R. 1964, c. 234, a. 10; 1969, c. 66, a. 2.
Séances.	<b>11.</b> Le Conseil peut tenir ses séances à tout endroit du Québec. Il doit se réunir au moins une fois par mois. S.R. 1964, c. 234, a. 11.
Services gratuits.	<b>12.</b> Les membres du Conseil et ceux de ses comités et commissions ne reçoivent aucun traitement. Ils sont indemnisés de ce qu'il leur en coûte pour assister aux assemblées et reçoivent une allocation de présence fixée par le gouvernement.
Traitement du président et du vice-président.	Le président et le vice-président reçoivent un traitement fixé par le gouvernement. S.R. 1964, c. 234, a. 12.

- Secrétaires conjoints et autres fonctionnaires. **13.** Le gouvernement nomme au Conseil, conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3), deux secrétaires conjoints ainsi que les autres fonctionnaires et employés nécessaires à ses travaux.
- Nomination. Les secrétaires sont nommés sur recommandation du Conseil.  
S.R. 1964, c. 234, a. 13; 1965 (1<sup>re</sup> sess.), c. 14, a. 81.
- Secrétariat. **14.** Le Conseil et ses comités et commissions ont leur secrétariat en la ville de Québec.
- Devoirs des secrétaires. Les secrétaires doivent:
- 1° insérer, dans un registre, les procès-verbaux des sessions de leur Conseil, comité ou commission;
  - 2° à la demande d'un membre, insérer au procès-verbal tous avis ou recommandations minoritaires;
  - 3° communiquer à leur Conseil, comité ou commission toutes les requêtes ou suggestions qui leur sont adressées, tous les documents qui leur sont remis ainsi que tout ce qui vient à leur connaissance des sujets qui sont de sa juridiction;
  - 4° conserver le registre des délibérations, leur correspondance et tous les documents en leur possession, dans les locaux mis à leur disposition.
- S.R. 1964, c. 234, a. 14; 1966-67, c. 85, a. 2.
- Comités. **15.** Un comité catholique et un comité protestant du Conseil, composés chacun de quinze membres, sont institués.  
S.R. 1964, c. 234, a. 15.
- Comité catholique. **16.** Le comité catholique est composé d'un nombre égal de représentants des autorités religieuses catholiques, des parents et des éducateurs.
- Nominations. Les représentants des autorités religieuses sont nommés par l'assemblée des évêques catholiques du Québec. Les autres sont nommés par le gouvernement sur la recommandation du Conseil qui consulte au préalable les associations ou organisations les plus représentatives de parents et d'éducateurs et obtient l'agrément de l'assemblée des évêques. La recommandation du Conseil doit y avoir été agréée par la majorité de ses membres de foi catholique.  
S.R. 1964, c. 234, a. 16.
- Comité protestant. **17.** Le comité protestant est composé de représentants des confessions protestantes, des parents et des éducateurs.
- Nominations. Ces représentants sont nommés par le gouvernement sur la recommandation du Conseil qui consulte au préalable les associations ou organisations les plus représentatives des confessions protestantes, des parents et des éducateurs. La recommandation du Conseil doit y avoir été agréée par la majorité de ses membres de foi protestante.  
S.R. 1964, c. 234, a. 17.

Durée d'office.	<b>18.</b> Les membres de ces comités sont nommés pour un mandat de trois ans. Cependant, cinq des premiers membres de chacun de ces comités ont un mandat de quatre ans et cinq autres un mandat de cinq ans. Ces membres sont désignés par le sort s'ils ne l'ont été lors de leur nomination.
Vacances.	Toute vacance à l'un de ces comités est comblée pour le reste du mandat du membre à remplacer.
Limitation.	Dans tous les cas le mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois. S.R. 1964, c. 234, a. 18.
Présence du sous-ministre aux séances.	<b>19.</b> Le sous-ministre de l'éducation peut assister à toute séance de chacun des comités catholique et protestant sur invitation de son président ou à la demande du ministre.
Membres adjoints <i>ex officio</i> .	Les sous-ministres associés sont d'office membres adjoints du comité catholique et protestant, selon le cas.
Droit de vote.	Ni le sous-ministre ni les sous-ministres associés n'ont le droit de vote. S.R. 1964, c. 234, a. 19.
Président.	<b>20.</b> Chacun des comités nomme son président parmi ses membres. S.R. 1964, c. 234, a. 20.
Secrétaire.	<b>21.</b> Le gouvernement nomme à chacun de ces comités, conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3) et à la recommandation du comité, un secrétaire qui consacre tout son temps à sa fonction. S.R. 1964, c. 234, a. 21; 1965 (1 <sup>re</sup> sess.), c. 14, a. 81.
Devoirs des comités.	<b>22.</b> Ces comités sont chargés: <ul style="list-style-type: none"> <li>a) de faire des règlements pour reconnaître les institutions d'enseignement confessionnelles comme catholiques ou protestantes, selon le cas, et pour assurer leur caractère confessionnel;</li> <li>b) de reconnaître comme catholiques ou protestantes, selon le cas, les institutions d'enseignement confessionnelles et de révoquer au besoin cette reconnaissance;</li> <li>c) de faire des règlements concernant l'éducation chrétienne, l'enseignement religieux et moral et le service religieux dans les institutions d'enseignement reconnues comme catholiques ou protestantes, selon le cas;</li> <li>d) de faire des règlements sur la qualification, au point de vue religieux et moral, du personnel dirigeant et enseignant dans ces institutions d'enseignement;</li> <li>e) d'approuver, au point de vue religieux et moral, les programmes, les manuels et le matériel didactique pour l'enseignement dans ces institutions d'enseignement;</li> <li>f) d'approuver, pour l'enseignement religieux catholique ou protestant, selon le cas, les programmes, les manuels, et le matériel didactique et de faire des règlements sur la qualification des professeurs chargés de cet enseignement dans les écoles autres que les écoles reconnues comme catholiques ou protestantes;</li> </ul>

g) de faire au Conseil ou au ministre des recommandations sur toute question de leur compétence.

Règlements. Les règlements faits en vertu du présent article entrent en vigueur après leur approbation par le gouvernement. Avis de cette approbation est publié sans délai dans la Gazette officielle du Québec.

S.R. 1964, c. 234, a. 22; 1968, c. 23, a. 8.

Pouvoirs des comités. **23.** Ces comités peuvent:

a) recevoir et entendre les requêtes et suggestions des associations, des institutions et de toute personne sur toute question de leur compétence;

b) faire effectuer les études et recherches qu'ils jugent nécessaires ou utiles à la poursuite de leurs fins;

c) édicter pour leur régie interne des règlements qui sont soumis à l'approbation du gouvernement.

S.R. 1964, c. 234, a. 23.

Commissions instituées. **24.** Une commission de l'enseignement élémentaire, une commission de l'enseignement secondaire, une commission de l'enseignement collégial, une commission de l'enseignement supérieur et une commission de l'éducation des adultes sont instituées au Conseil.

Composition. Chacune d'elles est composée de neuf à quinze membres, y compris le président.

Devoirs. Elles sont chargées de faire au Conseil des suggestions relatives à leur secteur particulier.

S.R. 1964, c. 234, a. 24; 1969, c. 66, a. 3.

Nominations. **25.** Les membres de ces commissions sont nommés, pour un mandat de trois ans, par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés à l'enseignement dans le secteur visé. Leur mandat n'est renouvelable qu'une seule fois consécutivement.

Mandat des premiers membres. Le mandat d'un tiers des premiers membres de chaque commission est de quatre ans et celui d'un autre tiers est de cinq ans.

Vacances. Toute vacance à l'une de ces commissions est comblée pour le reste du mandat du membre à remplacer.

S.R. 1964, c. 234, a. 25.

Président. **26.** Le Conseil désigne parmi ses membres une personne pour agir comme président de chacune de ces commissions.

S.R. 1964, c. 234, a. 26.

Durée du mandat. **27.** Tout mandat prévu aux articles 5, 18 et 25 prend fin le 31 août de l'année au cours de laquelle il devrait se terminer.

1969, c. 66, a. 4.

- Réunions.** **28.** Les comités et commissions du Conseil se réunissent au moins quatre fois par année et peuvent siéger en tout endroit au Québec.  
S.R. 1964, c. 234, a. 27.
- Vacance.** **29.** La charge d'un membre du Conseil, d'un comité ou d'une commission devient vacante si le membre décède, cesse d'avoir les qualités requises, refuse de l'accepter, démissionne par écrit, ou n'assiste pas à quatre séances consécutives de l'organisme dont il est membre.  
1969, c. 66, a. 5.
- Réglementation préparée par le ministre.** **30.** Le ministre de l'éducation est tenu de préparer et de soumettre à l'examen du Conseil, avant leur approbation par le gouvernement, les règlements qui doivent régir les matières suivantes:
- a) la classification et la nomenclature des écoles et autres institutions d'enseignement et des diplômes décernés par elles;
  - b) sous réserve des attributions des comités visés à l'article 22, les programmes d'études, les examens, les diplômes, les brevets d'enseignement et la qualification du personnel pédagogique, pour tous les enseignements, sauf les enseignements qui conduisent à un grade universitaire et les enseignements privés qui ne conduisent pas à un diplôme décerné sous l'autorité du ministre;
  - c) la coordination de l'enseignement à tous les degrés;
  - d) les normes de répartition territoriale et d'aménagement des établissements éducatifs administrés ou subventionnés par le Québec.
- Approbation et publication.** Les règlements faits en vertu du présent article entrent en vigueur après leur approbation par le gouvernement, à la date de leur publication dans la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure qui y est fixée.
- Application.** Les règlements visés aux paragraphes a, b et c s'appliquent à toutes écoles et institutions d'enseignement relevant d'un ministère nonobstant toute disposition législative inconciliable.  
S.R. 1964, c. 234, a. 28; 1969, c. 66, a. 6.

## ANNEXE ABROGATIVE

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois (chapitre R-3), le chapitre 234 des Statuts refondus, 1964, tel qu'en vigueur au 31 décembre 1977, à l'exception du préambule, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du chapitre C-60 des Lois refondus.

### B. Préambule de la Loi du Conseil supérieur de l'éducation (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 234)

«ATTENDU que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité;

Attendu que les parents ont le droit de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants;

Attendu que les personnes et les groupes ont le droit de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins;

Attendu qu'il importe d'instituer, suivant ces principes, pour collaborer avec le ministre de l'éducation, un Conseil supérieur de l'éducation, auquel seront adjoints un comité catholique, un comité protestant et des commissions chargées de faire à ce Conseil des suggestions relativement à divers secteurs de l'enseignement.»

### **C. Modifications à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation**

Trois articles de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation sont modifiés par suite de la sanction de la Loi n° 24 créant le Conseil des collèges (22 juin 1979):

Article 14: le premier alinéa est remplacé par le suivant:

«14. Le Conseil ainsi que ses comités et commissions ont leur secrétariat dans le territoire de la Communauté urbaine de Québec.»

Article 24: le premier alinéa est remplacé par le suivant:

«24. Une commission de l'enseignement élémentaire, une commission de l'enseignement secondaire, une commission de l'enseignement supérieur et une commission de l'éducation des adultes sont instituées au Conseil.»

Article 28<sup>1</sup>: le paragraphe *b* est remplacé par le suivant:

«*b*) sous réserve des attributions des comités visés dans l'article 22, les programmes d'études, les examens, les diplômes, les brevets d'enseignement et la qualification du personnel pédagogique, pour tous les enseignements sauf ceux du niveau collégial, ceux qui conduisent à un grade universitaire et les enseignements privés qui ne conduisent pas à un diplôme décerné sous l'autorisation du ministre;».

1. Dans les Lois refondues du Québec, (Éditeur officiel du Québec, 1979-), cet article est devenu l'article 30.



## Annexe II

### LISTE DES ORGANISMES CONSULTÉS POUR LA NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS ET DES COMMISSIONS

---

<b>Groupements d'organismes ou d'établissements d'enseignement</b>	Association des collèges du Québec
	Association des écoles juives
	Association des institutions de niveau préscolaire et élémentaire du Québec
	Association des institutions d'enseignement secondaire
	Association des présidents des conseils d'administration des collèges
	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
	Fédération des collèges d'enseignement général et professionnel
	Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec
	Fédération des écoles privées du Québec
	Quebec Association of Independent Schools
	Quebec Association of Protestant School Boards

---

<b>Groupements d'éducateurs</b>	Association canadienne des directeurs de l'éducation des adultes des universités de langue française
	Association d'éducation du Québec
	Association des administrateurs scolaires du Québec
	Association des animateurs de pastorale scolaire du Québec
	Association des cadres et gérants des collèges du Québec
	Association des cadres scolaires du Québec
	Association des conseillers en éducation chrétienne
	Association des directeurs généraux des commissions scolaires
	Association des enseignants bibliothécaires du Québec
	Association des religieuses enseignantes du Québec
	Association of Directors General of Protestant School Boards of Quebec
	Association of Directors of English Schools
	Association pour l'avancement des sciences et des techniques de documentation
	Association québécoise des conseillers pédagogiques en enseignement moral et religieux
	Centrale de l'enseignement du Québec
	Fédération des enseignants de cégeps et collèges
	Fédération des professionnels non enseignants des cégeps et collèges
	Fédération des professionnels des services éducatifs
	Commission des coordonnateurs des services d'éducation aux adultes
	Committee for the Coordination of Anglophone Catholic Education
	Conseil pédagogique interdisciplinaire
	Association d'éducation préscolaire du Québec
	Association des diplômés en économie familiale
Association des professeurs d'arts plastiques du Québec	

Association des professeurs de sciences du Québec  
 Association des promoteurs de l'avancement de la mathématique à l'élémentaire  
 Association mathématique du Québec  
 Association professionnelle des enseignants d'initiation à la technologie du Québec  
 Association québécoise des professeurs de français  
 Association québécoise des professeurs de morale et de religion  
 Association québécoise d'information scolaire et professionnelle  
 Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec  
 Société des professeurs d'économie du Québec  
 Société des professeurs de géographie du Québec  
 Société des professeurs d'histoire du Québec  
 Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais (langue seconde) au Québec  
 Fédération des associations de professeurs d'universités du Québec  
 Fédération des principaux du Québec  
 Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN)  
 Provincial Association of Catholic Teachers  
 Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec  
 Provincial Association of Teachers of Ethics and Religion  
 Quebec Association for children with Learning Disabilities  
 Quebec Association of Catholic School Administrators  
 Table provinciale des responsables des services d'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec

**Groupements de parents** Association des parents catholiques du Québec  
 Association québécoise pour l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux  
 Christian Family Movement  
 Comité provincial des parents de l'enseignement privé  
 Équipe Notre-Dame canadienne  
 Fédération des associations de parents de l'enseignement privé  
 Fédération des associations de parents des écoles protestantes françaises du Québec  
 Fédération des associations de parents des cégeps  
 Fédération des comités de parents de la province de Québec Inc.  
 Fédération des unions de familles Inc.  
 Federation of Catholic Parent-Teacher Associations of Quebec Inc.  
 Mouvement Couple et Famille  
 Organismes familiaux associés du Québec  
 Quebec Federation of Home and School Associations

**Groupements d'étudiants** Association nationale des étudiants du Québec  
 Groupes bibliques universitaires du Québec  
 Inter-Varsity Christian Fellowship  
 Inter-Scholastic Christian Fellowship  
 Jeunesse étudiante catholique

---

<b>Confessions protestantes</b>	Concile luthérien au Québec Église épiscopale du Canada (Diocèses de Montréal et de Québec) Église presbytérienne du Canada (Presbytères de Montréal et de Québec) Église unie du Canada (Conférences de Montréal et de Québec-Sherbrooke) Quebec Association of Baptist Churches Union des Églises baptistes françaises au Canada
---------------------------------	--

---

<b>Groupements intéressés à l'éducation</b>	Association des Dames Hélène de Champlain Association des femmes diplômées des universités du Québec Association féminine d'éducation et d'action sociale Centrale des syndicats démocratiques (CSD) Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE) Centre des dirigeants d'entreprise Cercles de fermières du Québec Chambre de commerce de la province de Québec Chrétiens d'aujourd'hui Confédération des loisirs du Québec Confédération des syndicats nationaux Conférence religieuse canadienne (secteur Québec) Congrès italo-canadien Congrès juif canadien Conseil de la coopération du Québec Conseil du patronat du Québec Association des manufacturiers canadiens (division du Québec) Association des mines de métaux Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle Conseil interprofessionnel du Québec Corporation professionnelle des conseillers d'orientation du Québec Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles du Québec Corporation professionnelle des conseillers sociaux du Québec Corporation professionnelle des psychologues du Québec Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec Ordre des infirmières et infirmiers du Québec Ordre des ingénieurs Conseils régionaux de développement associés du Québec Fédération des centres locaux des services communautaires Fédération des femmes du Québec Fédération des groupes ethniques Fédération des travailleurs du Québec Groupe de travail sur l'éducation (communauté noire) Institut canadien d'éducation des adultes Inter association ethnique Jeunesse ouvrière chrétienne
---	--

Jewish Education Council  
Ligue des droits et des libertés  
Mouvement des femmes chrétiennes  
Mouvement des travailleurs chrétiens  
Mouvement Jeunesse du monde  
Mouvement national des Québécois  
Orthodox Clergymen Association  
Renouveau chrétien  
Saidye Bronfman Center  
Union des producteurs agricoles  
University Women's Club of Montreal Inc.

## Annexe III

### PUBLICATIONS 1978-1979

#### 1. Rapports

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'état et les besoins de l'éducation. Rapport 1977-1978*, Québec 1978, 97 pages. Appendices et annexes, 150 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *The State and Needs of Education. 1977-1978 Report*, Translated from French, Québec 1979, 146 pages; Supplement, 208 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Rapport des activités 1977-1978*, Québec 1978, 108 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Le collège. Extrait du rapport 1977-1978 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Québec 1978, 9 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'éducation des adultes. Extrait du rapport 1977-1978 sur l'état et les besoins de l'éducation*, Québec 1978, 23 pages

CSE. COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE, *L'éducation au préscolaire et au primaire*, Québec 1978, 29 pages

CSE. COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, *L'éducation à l'école secondaire*, Québec 1978, 31 pages

CSE. COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Deux aspects de la fonction sociale de l'université*, Québec 1978, 86 pages

CSE. COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Rapport d'étude du projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP*, Québec 1979, 90 pages

CSE. COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, *L'instauration éventuelle d'un Secondaire VI*, Québec 1979, 31 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Rencontre générale de consultation 1979. L'égalité des chances en éducation*, Compte rendu de la rencontre tenue à Montréal les 7, 8 et 9 mars 1979, Québec 1979, 205 pages

## 2. Avis et recommandations

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Éléments d'une politique d'éducation des adultes dans le contexte de l'éducation permanente. 1. L'éducation permanente. 2. Pour une politique de congé-éducation rémunéré*, Recommandation adoptée le 13 octobre 1978, 94 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Le projet de création d'un Conseil des collèges et ses répercussions quant aux organismes consultatifs en éducation*, Note adoptée le 10 novembre 1978, 3 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Les organismes volontaires d'éducation populaire en difficulté*, Note adoptée le 7 décembre 1978, 3 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *La jungle administrative du programme de formation professionnelle des adultes*, Recommandation adoptée le 7 décembre 1978, 11 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Commentaires sur la politique du ministère de l'Éducation à l'endroit des enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage*, Note adoptée le 9 février 1979, 21 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *La création éventuelle d'un Conseil des collèges et ses répercussions sur le Conseil supérieur de l'éducation*, Avis adopté le 9 février 1979, 11 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Le Conseil supérieur de l'éducation et la condition féminine*, Note adoptée le 30 mars 1979, 4 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'école et les enfants de divers groupes religieux et ethniques*, Recommandation adoptée le 11 mai 1979, 16 pages

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique. Commentaires du Livre vert*, Note adoptée le 12 juillet 1979, 49 pages

## 3. Études

CSE. COMITÉ CATHOLIQUE, *Dans ce pays. À l'école catholique, l'accueil des enfants de traditions religieuses et culturelles différentes*, Québec 1979, 32 pages

NAUD, André et MORIN, Lucien, *L'esquive. L'école et les valeurs CSE*, Direction de la recherche, Québec 1979, 167 pages

NAUD, André et MORIN, Lucien, *Values in School Education*, Translated from French, Québec 1979, 161 pages

GRÉGOIRE, Réginald, *La télévision et les valeurs dans le projet éducatif*, CSE, Direction de la recherche, Québec 1979, 81 pages

GRÉGOIRE, Réginald, *Television and values in the Educational Project*, Translated from French, Québec 1979, 73 pages

BOUGIE, Jacques, *Études d'ordre juridique sur les droits des parents et des enfants dans le système scolaire québécois*, Présentées au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre d'une recherche intitulée «La participation des parents à la chose scolaire», Québec 1978, 84 pages

ÉTHIER, Gérard, *Les théories d'administration et la participation des parents*, Rapport d'analyse présenté au Conseil supérieur de l'éducation, Québec 1978, 38 pages

GEORGEAULT, Pierre et SYLVAIN, Louise, *La participation des parents dans les Comités d'école.*

fascicule 1, *Présentation de la recherche et méthodologie*, Québec 1978, 31 pages

fascicule 2, *Description des caractéristiques des répondants*, Québec 1978, 65 pages

fascicule 3, *Sondage sur l'école*, Québec 1978, 51 pages

fascicule 4, *Place des parents dans l'éducation de leurs enfants*, Québec 1978, 59 pages

fascicule 5, *Droits des parents et partage des responsabilités en ce qui concerne l'éducation scolaire*, Québec 1979, 80 pages

fascicule 6, *Jusqu'où les parents veulent aller en matière de participation*, Québec 1979, 191 pages

fascicule 7, *Appréciation générale des Comités d'école par les membres*, Québec 1979, 71 pages

fascicule 8, *Composition des Comités d'école*, Québec 1979, 102 pages

fascicule 9, *Fonctionnement des Comités d'école*, Québec 1979, 112 pages

fascicule 10, *Budget et ressources des Comités d'école*, Québec 1979, 91 pages

fascicule 11, *Rôle des Comités d'école, activités au sein de l'école et relations avec l'extérieur*, Québec 1979, 108 pages

fascicule 12, *Objets d'avis, de recommandation et objets d'information des Comités d'école (à paraître)*

fascicule 13, *Vue d'ensemble sur les relations entre les Comités d'école et les autres partenaires* (à paraître)

fascicule 14, *Synthèse du rapport* (à paraître)

GINGRAS, Paul-Émile, *Les réactions au rapport «Le Collège»*, Québec 1978, 57 pages

DAOUST, Gaëtan, *La formation professionnelle continue des travailleurs en France*, Québec 1978, 46 pages

LÉVESQUE, Mireille, *L'égalité des chances en éducation. Considérations théoriques et approches empiriques* (à paraître)

Ces publications sont disponibles à l'adresse suivante:

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Direction des Communications

2050, Boul. Saint-Cyrille Ouest

Sainte-Foy, Québec

G1V 2K8

**CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION**  
**2050, boulevard Saint-Cyrille ouest**  
**SAINTE-FOY**  
**G1V 2K8**

**Téléphones**

Président	
Vice-président	643-3850
Secrétaires conjoints	
Comité catholique	643-3761
Comité protestant	643-3761
Commissions	643-5217
Direction du fonctionnement et de la gestion	643-5217
Direction de la recherche	643-1386
Direction des communications	643-1386





